PÔLE INCLUSION LOGEMENT

2023

ACCES

L'association chrétienne
de coordination, d'entraide
et de solidarité

Rapport d'activité

"Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences."
FRANCOISE DOLTO

ACCES | 9 Rue des Chaudronniers 68100 MULHOUSE

TABLE DES MATIERES

1 Le CHRS Urgence 5

1.1 Le Passavant 6

1.1.1 Focus sur l'activité 6

1.2 La Maison du Pont 10

1.2.1 Focus sur l'activité 10

1.3 15 Places en diffus 12

1.3.1 Focus sur l'activité 13

1.3.2 Les interventions sociales d'intéret collectif 15

1.3.3 Conclusion et perspectives 15

2 Hébergement d'urgence 16

2.1 Focus sur l'activité 16

2.1.1 Composition des ménages 16

2.1.2 Nombre de journées 17

2.1.3 Durée moyenne des séjours 18

2.1.4 Taux d'occupation 18

2.1.5 Situation à l'entrée et à la sortie 18

2.2 Les interventions sociales d'INTERET COLLECTIF 19

2.3 Conclusion et perspectives 20

3 CHRS Insertion 22

3.1 CHRS diffus 22

3.1.1 Focus sur l'activité 22

3.2 CHRS Hors les Murs 26

3.2.1 Focus sur l'activité 26

4 Centre de Stabilisation 30

4.1.1 Focus sur l'activité 30

5 IML - l'intermediation locative 33

5.1.1 Focus sur l'activité 33

6 Dispositif Rue au logement ou RPVL 37

6.1.1 Focus sur l'activité 37

7 ASLL 40

7.1.1 Focus sur l'activité 40

8 Dispositif « Ukraine » 42

8.1 Focus sur l'activité 42

8.1.1 Composition des ménages 42

8.1.2 Nombre de journées 43
8.1.3 Durée moyenne des séjours 43
8.1.4 Taux d'occupation 44
8.1.5 Situation à l'entrée et à la sortie 44
8.2 ISIC 44
8.3 Conclusion et perspectives 45
9 Abri de nuit hivernal 46
9.1 Partenariat & Bénévolat 47
9.2 Fonctionnement & Déroulement de l'Abri de Nuit 48
9.3 Données quantitatives 50
9.4 Conclusion 52

FRISE CHRONOLOGIQUE

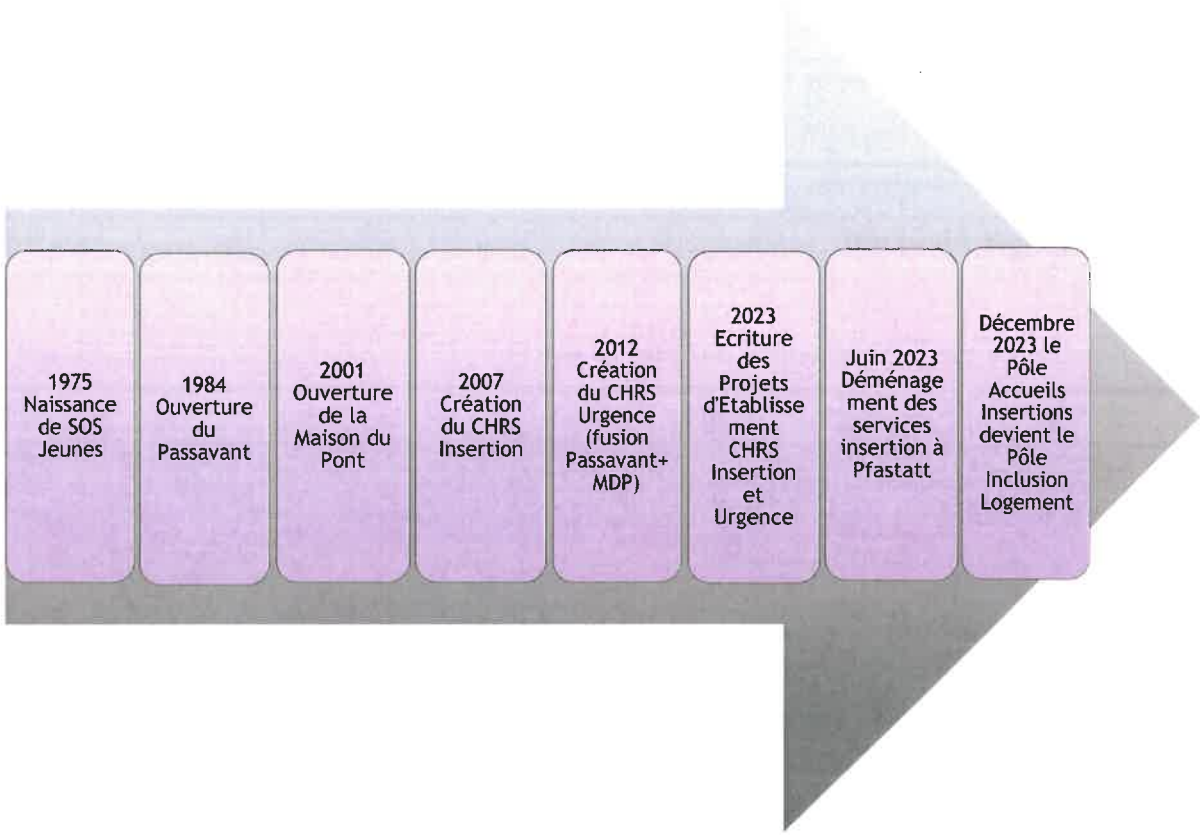

MOT DU DIRECTEUR

Inspiré par les forces en présence, j'ai eu l'opportunité de poursuivre les changements amorcés courant 2022. Le renouvellement des effectifs a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie.

Pour redonner un cadre pédagogique et du sens à nos actions, nous avons collectivement œuvré sur des objectifs clairs :

- Renforcer les équipes au travers de nouveaux recrutements
- Consolider la prestation d'accueil par la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement pour le CHRS Urgence et le CHRS Insertion
- Accélérer le processus de professionnalisation des équipes en adoptant des procédures inhérentes et en réorganisant les services de manière plus opérationnelle (service technique, service logement, ...)
- Déménager les services insertion et adapter les méthodes de travail.
- Soumettre les CHRS à l'épreuve de l'évaluation externe (fin septembre 2023).
- Construire une nouvelle identité qui nous ressemble sous un nouveau nom : le Pôle Inclusion Logement est né fin 2023.

L'année 2023 s'est soldée par une émulation positive de toutes et tous autour de chantiers communs !

Dès l'amorce de l'année 2024, nous poursuivrons des travaux qui viseront l'amélioration du cadre de travail, de la qualité de la prise en charge au travers de changements structurels et organisationnels.

Ainsi, le CHRS pourra également se placer dans les meilleures dispositions pour braver la prochaine évaluation externe fixée au 4ème trimestre 2028. En accord avec la DDETSPP, nous proposons d'avancer sur les thématiques suivantes :

- CHRS Urgence
  - Une réflexion autour de la fluidité des parcours et l'optimisation des durées de prise en charge.
  - L'amélioration des procédures concernant le traitement des plaintes, réclamations et événements indésirables
  - La démarche qualité sera affinée par un plan d'action spécifique
  - La formalisation d'un plan de gestion des crises et de continuité de l'activité
  - L'élaboration d'un protocole visant à lutter contre les événements indésirables.

- CHRS Insertion
  - Une meilleure intégration des RBPP (recommandations de bonnes pratiques professionnelles) par les équipes
  - L'amélioration des procédures concernant le traitement des plaintes, réclamations et événements indésirables
  - La formalisation d'un plan de gestion des crises et de continuité de l'activité (délai de transmission 1 an)
  - La prise en compte innovante du numérique dans le travail social.

Le passé étant garant d'un avenir possible, je propose pour le moment un regard dans le rétroviseur.
Le rapport d'activité qui suit reflète l'investissement des équipes et de leur encadrement, j'en remercie chaleureusement chaque membre ! Un nouvel horizon plus serein se dessine…

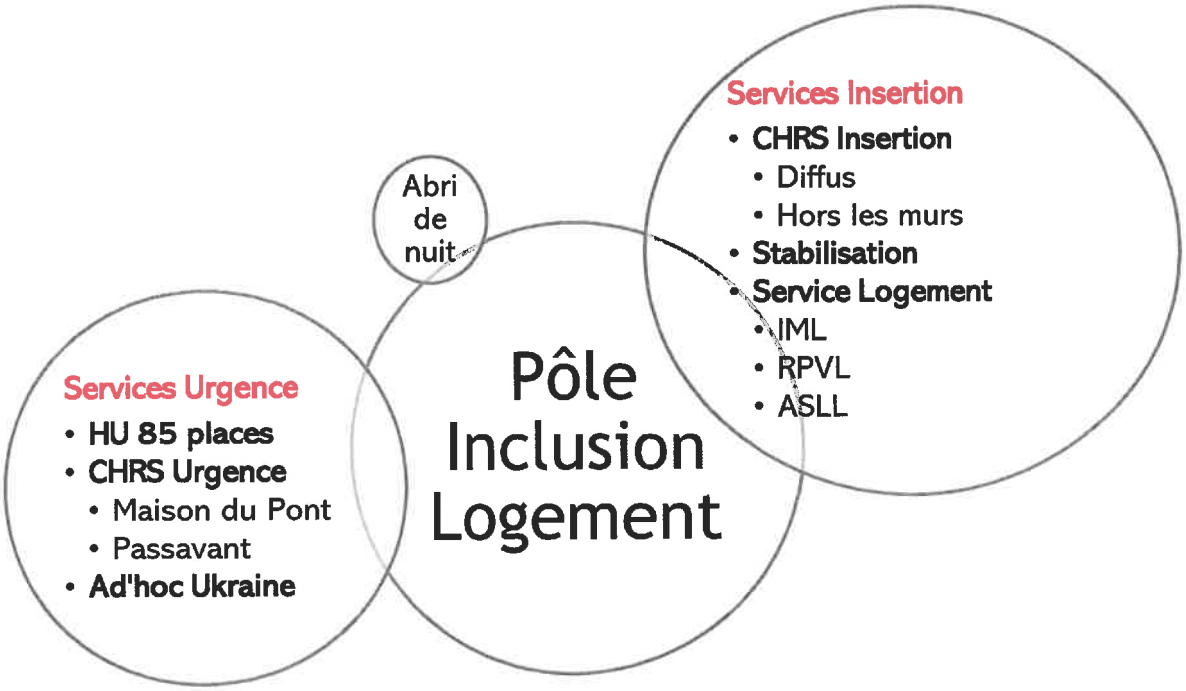

LES SERVICES « URGENCE »

1 LE CHRS URGENCE

Le CHRS Urgence est l'addition de 2 sites proposant un accueil en collectif et de logements « en diffus ». Il se compose de la façon suivante :

- Le Passavant
- La Maison du Pont
- 15 places en logements diffus

1.1 LE PASSAVANT

L'année 2023 a été pour le CHRS Urgence une année de consolidation après une année 2022 marquée par la mise en route précipitée d'un dispositif "Ukraine" et une inspection de la DDETSPP ayant menée à la réécriture complète du projet d'établissement et de ses documents d'application.

Ainsi, ces nouveaux documents ont été progressivement mis en place, conduisant les équipes à proposer aux personnes hébergées un service toujours plus performant. Ces améliorations seront confirmées en fin d'année par les résultats de l'évaluation externe, mais également dans les statistiques développées plus loin dans ce document, en particulier en matière de raccourcissement des durées de séjour et d'augmentation des taux d'occupation.

Seul bémol : la persistance du dispositif "Ukraine" et les difficultés associées à trouver des solutions de relogement pour des familles avec de faibles ressources ....

Christophe DEL GRANDE
Chef de service

Établissement historique du travail d'accueil et d'accompagnement de l'association ACCES, « le Passavant » situé en plein centre-ville de Mulhouse, dispose d'une capacité d'accueil de 38 places. Il accueille principalement des personnes isolées, notamment victimes de violences conjugales et intrafamiliales, mais aussi des familles.

L'établissement est reconnu comme tel auprès des partenaires, des autorités de tarification comme établissement spécifique pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de ce public qui est largement représenté dans les personnes hébergées au sein de la structure.

L'établissement a bénéficié d'une subvention en 2022 permettant la réfection de ses façades. Un programme de réhabilitation des studios démarré depuis 2018, s'est poursuivi en 2023.

1.1.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

128 personnes, orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023 (contre 105 en 2022,). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques du CHRS Urgence / Passavant.

1.1.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

1.1.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2022	2023
Isolés - 25 ans	3	8
Isolés + 25 ans	24	21
Familles monoparentales	17	16

Analyse : On constate une augmentation du nombre de personnes hébergées au Passavant, liée à un meilleur taux de rotation et à un nombre plus important qu'auparavant d'accueils d'urgence de familles dans la salle polyvalente du Passavant (souvent pour une seule nuitée).

On constate également un rajeunissement des personnes orientées, aussi bien parmi les personnes isolées que parmi les familles, avec une proportion des moins de 25 ans qui a plus que doublée.

1.1.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2022	2023
<3 ans	9	10
3 à 17 ans	26	44
18 à 24 ans	13	11
25 à 59 ans	52	62
>60 ans	5	1

Analyse : Le nombre d'enfants hébergées s'est accru de 70 % du fait de l'accueil en 2023 dans l'annexe du Passavant de familles syriennes, plutôt nombreuses, et des mises à l'abri d'urgence en salle polyvalente.

1.1.1.1.3 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2022	2023
Femme Victime de Violence	19	15
Autres	36	29

Analyse : Proportionnellement au nombre de ménages accueillis, la part de femmes victimes de violence est restée stable entre 2022 et 2023.

1.1.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	29
Nombre de ménages présents au 31/12	16
Nombre d'isolés sortis	25
Nombre de familles sorties	22
Nombre d'isolés entrés	26
Nombre de familles entrées :	20
Nombre de personnes accompagnées :	128
Nombre de ménages accompagnés	63
Journées théoriques :	13 870
Journées réalisées :	10 367

Analyse : Le nombre de nuitées a progressé de 10 % entre 2022 et 2023.

1.1.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2022	102 jours	162 jours	141 jours	147 jours
2023	125 jours	136 jours	130 jours	132 jours

Analyse : Ces durées moyennes ont été calculées en excluant les accueils d'urgence en salle polyvalente (dont la durée est en général d'une nuit).

La durée moyenne totale des séjours a diminué de 13 % entre 2022 et 2023, du fait d'un effort accru des travailleurs sociaux auprès des personnes hébergées pour faire évoluer leur situation. Pour 2023, il n'y a pas de variation notable en fonction de l'âge ou de la composition familiale.

1.1.1.4 TAUX D'OCCUPATION

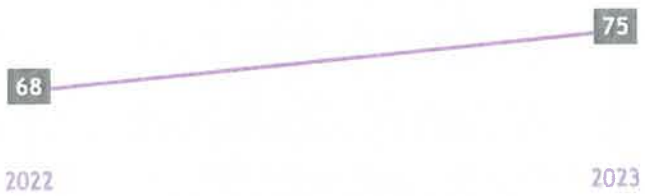

Analyse : Le taux d'occupation est en hausse sensible, grâce essentiellement à la réduction des durées de vacances des logements en travaux, et marginalement du fait de l'augmentation des accueils d'urgence en salle polyvalente. Néanmoins, la capacité d'accueil est impactée par des compositions familiales plus petites. Le site du Passavant peut accueillir jusqu'à 38 personnes lorsque la typologie des logements proposés coïncident avec le nombre de personnes théoriquement prévu. La problématique des violences conjugales prime sur des considérations quantitatives.

Afin de remédier, et d'améliorer le taux d'occupation, à une situation conjoncturelle (évolution des publics) le service va développer des leviers structurels en louant des logements dans le diffus.

1.1.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

1.1.1.5.1 HABITAT

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Situation à l'entrée :		Parc social (dont glissement de bail)	8
Expulsion locative		Logement adapté (PF, RS, ...)	1
SIAO, rue, squat, hôtel, ...	99	Parc privé	9
Rupture		IML	2
		Aide sociale à l'hébergement	7
		Dispositif spécifique	1
		Tiers	3
		Retour au domicile conjugal	2
		Fin de prise en charge	5
		Départ volontaire	11
TOTAUX	99	TOTAUX	49

Analyse : Les 50 accueils d'urgence à la nuitée ont été déduits des chiffres ci-dessus.
10 % des personnes hébergées ont quitté l'établissement sans solution. Pour le reste, l'éventail des solutions est vaste (insertion, logement social, logement privé, etc.). A noter, la faible proportion des résidences sociales dont le besoin se fait de plus en plus criant.

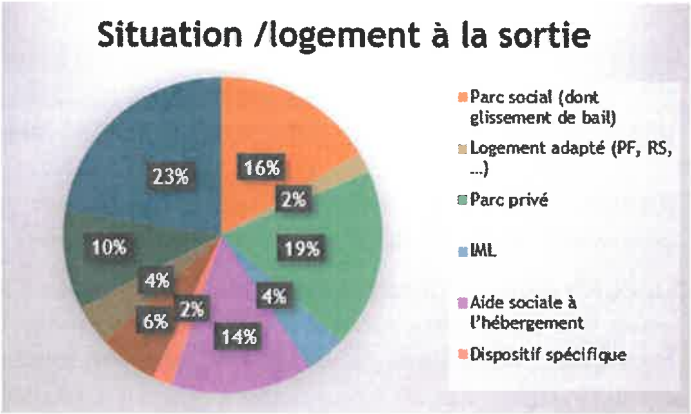

Témoignage : *L'année 2023 comme les autres années est remplie d'histoires singulières dont je suis témoin et pour certaines confidentielles. Je vais vous raconter l'histoire de Madame B. Madame a été hébergée au Passavant, car elle était victime de violences conjugales. Elle est arrivée en France par regroupement familial à la suite de son mariage. Ce mariage était pour Madame non pas une histoire d'amour, ou une façon d'améliorer sa situation matérielle ou bien encore comme j'entends souvent pour « profiter des avantages sociaux ... » Non, le combat de Madame B était une question de survie. Abandonnée par sa maman à cinq ans, elle a subi les violences physiques et verbales de son père depuis sa tendre enfance jusqu'à encore deux jours avant son départ pour la France. Pensant par ce mariage échapper à la violence de son père et aux humiliations de sa belle-mère qui la prenait pour son esclave. Madame B a très vite désillusionné. Elle découvre un mari qui non seulement est violent, mais a aussi des troubles psychiques importants. Par exemple pendant leur premier mois de mariage, elle avait le droit à seulement deux œufs par jour et rien de plus. Madame B se retrouve dans une situation encore plus violente que chez son père. Elle est seule, sans famille, ni amis, ne connaît pas les lois françaises, elle se sent perdue et coincée. Elle est obligée de lutter sur plusieurs fronts en même temps. La pression de son père qui continue et la harcèle pour qu'elle retourne chez son mari, la recherche d'emploi, la demande de divorce, l'incertitude d'avoir le renouvellement de son titre de séjour, la solitude, la peur de retourner dans son pays d'origine et d'y subir honte et humiliation. Sans compter les montagnes russes émotionnelles la faisant passer par des phases d'enthousiasme et de dépression. Malgré toutes ses difficultés, madame B a gardé son humanité. Alors qu'elle vivait elle-même dans l'incertitude d'un avenir et des emplois précaires, elle aidait les autres femmes du Passavant, elle s'occupait des enfants, elle préparait des repas et des gâteaux qu'elle partageait volontiers. Pourquoi avoir choisi Mme B ? Car, pour moi, madame B est l'exemple de la personne résiliente qui à force de patience, de souplesse et de travail a su trouver en elle les ressources nécessaires pour pouvoir transformer une situation désespérée en réussite. Même si le travail sur ses traumatismes n'est pas terminé, madame B a obtenu son titre de séjour, quitté le Passavant et est aujourd'hui en formation pour devenir auxiliaire de vie.*

Fadime DAG
Surveillante de nuit

1.2 LA MAISON DU PONT

Il s'agit d'un établissement, situé dans le quartier de Bourtzwiller à Mulhouse, pouvant accueillir 19 personnes dans 9 chambres doubles et un studio.

L'établissement a petit à petit vu son fonctionnement évoluer avec l'objectif de revenir aux modalités qui étaient les siennes avant le COVID : accueil à la nuitée.

De manière pragmatique, et de concert avec le SIAO, la MDP combine deux modalités d'accueil à la semaine et à la nuitée.

1.2.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

478 personnes, orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023 (contre 305 en 2022,). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques du CHRS Urgence / MDP.

1.2.1.1 COMPOSITION DES MENAGES - LA MAISON DU PONT

1.2.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2022	2023
Isolés - 25 ans	54	68
Isolés + 25 ans	251	410
Familles monoparentales	0	0

Analyse : Le nombre de personnes hébergées est en forte hausse (+ 57 %) du fait d'un meilleur taux de rotation à la Maison du Pont.
La proportion de jeunes de moins de 25 ans a légèrement baissé, passant de 20 % à 17 %.

1.2.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2022	2023
<3 ans	0	0
3 à 17 ans1	1	2
18 à 24 ans	55	55
25 à 59 ans	235	384
>60 ans	14	37

Analyse :

La population hébergée a tendance à être de plus en plus âgée. Ainsi, la part des plus de 60 ans a été multipliée par 2,6 et l'âge moyen est passé de 37 ans ½ à 42 ans. L'augmentation de cette proportion de personnes âgées se retrouvant sans logement nourrit quelques inquiétudes.

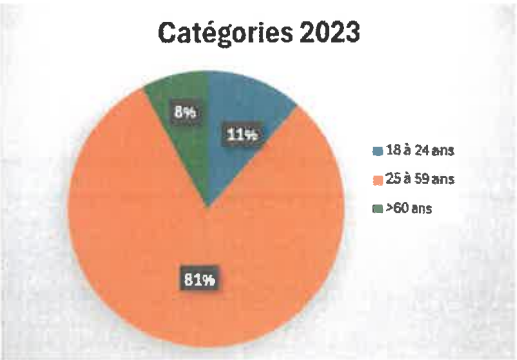

1.2.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	18
Nombre de ménages présents au 31/12	18
Nombre d'isolés sortis	460
Nombre de familles sorties	0
Nombre d'isolés entrés	459
Nombre de familles entrées :	0
Nombre de personnes accompagnées :	478
Nombre de ménages accompagnés	478
Journées théoriques :	6935
Journées réalisées :	7499

Analyse :

Le nombre de nuitées a progressé de 15 % entre 2022 et 2023. Cela est dû à un meilleur taux de remplissage et à un passage en sureffectif (20 places, voire 21 ponctuellement) en période de grand froid ou de canicule.

1.2.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2022	12 jours	23 jours		21 jours
2023	13 jours	16 jours		16 jours

Analyse :

La durée moyenne totale des séjours a diminué d'un quart entre 2022 et 2023, du fait de l'augmentation du taux de rotation coordonnée par le SIAO. Cette durée est restée stable en ce qui concerne les moins de 25 ans pour lesquels une autre solution d'hébergement est recherchée avant une remise à la rue.

1.2.1.4 TAUX D'OCCUPATION

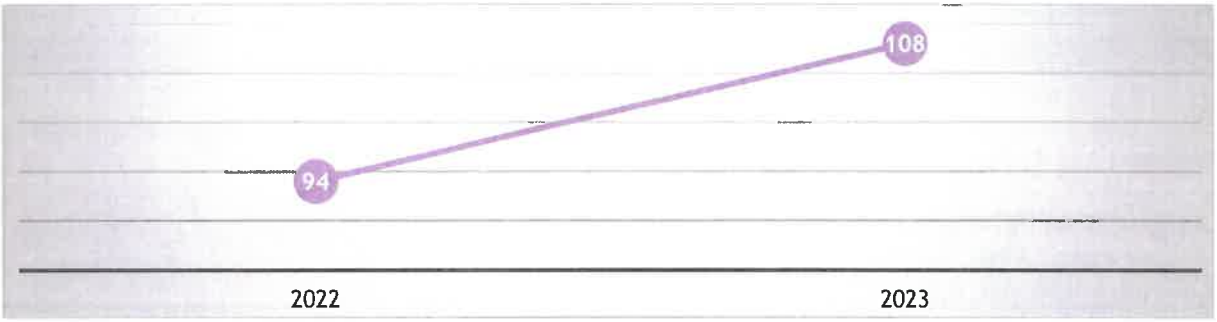

Le taux d'occupation est en forte hausse du fait d'un niveau de remplissage très élevé et d'un passage en sureffectif plusieurs semaines durant l'année.

1.2.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

1.2.1.5.1 HABITAT

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Situation à l'entrée :		Parc social (dont glissement de bail)	0
Expulsion locative		Logement adapté (PF, RS, ...)	3
SIAO, rue, squat, hôtel, ...	478	Parc privé	1
Rupture		IML	0
		Aide sociale à l'hébergement	23
		Dispositif spécifique	6
		Retour au domicile familial	4
		Fin de prise en charge	8
		Départ volontaire	1
		Hospitalisation	2
		Incarcération	1
		SIAO	411
TOTAUX	478	TOTAUX	460

Analyse :

L'essentiel des personnes accueillies (90 %) est ensuite réorienté par le SIAO. Cependant, dans les 10 % restants, une bonne moitié est orientée par les professionnels de la Maison du Pont vers des dispositifs d'hébergement plus pérennes.

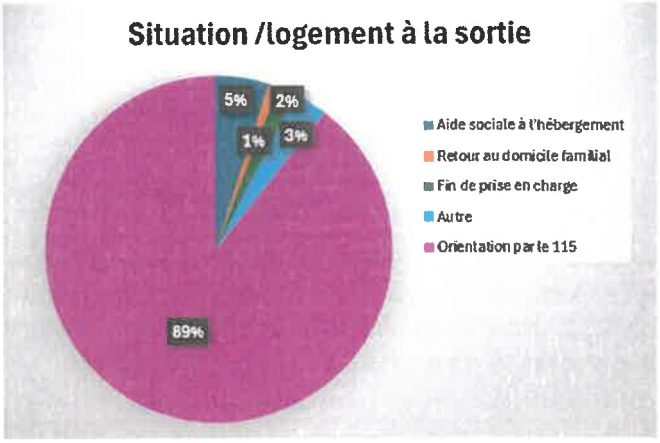

1.3 15 PLACES EN DIFFUS

Depuis novembre 2011, la Maison du Pont gère quatre appartements en diffus situés à Mulhouse et à Rixheim pour une capacité d'accueil de 15 places. Trois de ces logements sont destinés à l'accueil de familles et le quatrième, dénommé SAS, est destiné à héberger des personnes isolées sortantes de prison* (sans solution d'hébergement à la sortie) en chambre individuelle et partageant cuisine, salle de bains et pièce de vie.

*Personnes placées sous-main de justice
Le CHRS Urgence dispose de 4 places dédiées à l'accueil de personnes en placement extérieur, c'est-à-dire encore placées sous écrou en fin de peine.
4 personnes ont été accueillies sur ce dispositif en 2023, 2 au Passavant et 2 à la Maison du Pont, avec des troubles du comportement pour l'une d'elles.
Le nombre de nuitées est de : 887
Relogement : 1 sortie en CHRS et un départ volontaire

1.3.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

22 personnes, orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023 (contre 17 en 2022). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques du CHRS Urgence / 15 places en diffus.

1.3.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

1.3.1.1.1PAR TYPE

Catégorie / année	2022	2023
Isolés - 25 ans	3	0
Isolés + 25 ans	3	10
Familles monoparentales	1	1
Familles	2	2

Analyse : Le nombre de personnes hébergées est en hausse (+ 29 %) du fait d'un meilleur taux de rotation dans les appartements lié à une diminution des durées de vacance des logements libérés. La part de jeunes de moins de 25 ans a complètement disparu. Pour cette catégorie d'âge, des solutions d'hébergement spécifiquement dédiées sont privilégiées.

1.3.1.1.2PAR AGE

Catégorie / année	2022	2023
<3 ans	1	1
3 à 17 ans	5	6
18 à 24 ans	3	0
25 à 59 ans	8	13
>60 ans	0	2

Analyse : Tout comme dans le collectif, la population hébergée a tendance à être de plus en plus âgée. Ainsi, alors qu'aucune personne de plus de 60 ans n'était hébergée dans ce dispositif en 2022, 2 ont été accueillies en 2023. L'âge moyen est ainsi passé de 24 ans à 32 ans (malgré une naissance dans une des familles hébergées).

1.3.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	14
Nombre de ménages présents au 31/12	12
Nombre d'isolés sortis	5
Nombre de familles sorties	1
Nombre d'isolés entrés	7
Nombre de familles entrées :	0
Nombre de personnes accompagnées :	22
Nombre de ménages accompagnés	13
Journées théoriques :	5475
Journées réalisées :	4889

Analyse : Le nombre de nuitées a progressé de 3 % entre 2022 et 2023.

1.3.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2022	143 jours	103 jours	365 jours	280 jours
2023	/	149 jours	283 jours	222 jours

Analyse : La durée moyenne totale des séjours a diminué d'un cinquième entre 2022 et 2023, du fait principalement du départ d'une famille. Cette durée a augmenté pour les personnes isolées de plus de 25 ans : en cause le triplement de cette catégorie dans les personnes hébergées.

1.3.1.4 TAUX D'OCCUPATION - URGENCE 15 PLACES EN DIFFUS

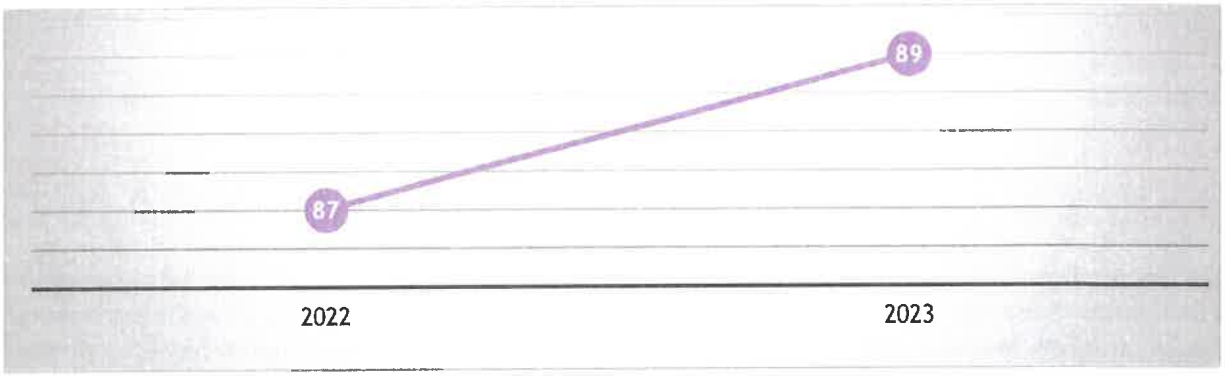

Le taux d'occupation est en légère hausse, grâce essentiellement à la réduction des durées de vacances des logements.

1.3.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

1.3.1.5.1 HABITAT

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Situation à l'entrée :		Parc social (dont glissement de bail)	0
Expulsion locative		Logement adapté (PF, RS, ...)	2
SIAO, rue, squat, hôtel, ...	22	Parc privé	0
Rupture		IML	0
		Aide sociale à l'hébergement	2
		Dispositif spécifique	0
		Retour au domicile familial	0
		Fin de prise en charge	0
		Départ volontaire	2
TOTAUX	22	TOTAUX	6

Analyse : Aucune sortie n'a eu lieu en logement autonome (ni parc social, ni parc privé ni même IML). Les sorties sont soit des départs volontaires, soit des départs vers d'autres structures d'hébergement.

1.3.2 LES INTERVENTIONS SOCIALES D'INTERET COLLECTIF

La Maison du Pont, malgré le peu de moyens, développe des compétences afin de proposer des actions collectives en concertation avec les publics accueillis. Ces actions participent à l'intégration sociale, à la promotion culturelle, à l'acquisition de savoirs éducatifs, favorisent les échanges, le contact avec l'autre et la découverte de l'environnement.

Ainsi, ces actions se concrétisent par des ateliers culinaires le week-end, de la médiation animale une fois par mois et des sorties culturelles, avec parfois le concours de bénévoles.

Le mois de décembre est particulièrement riche en la matière avec des goûters pour les enfants, et des fêtes de Noël et de Nouvel An pour tous.

1.3.3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le collectif de la Maison du Pont est hébergé dans un bâtiment qui commence à prendre de l'âge et qu'il est de plus en plus difficile de maintenir en l'état.

Les équipes font cependant preuve de pugnacité et cela se ressent sur les résultats. Les taux d'occupation sont en progression et l'évaluation externe a permis de valider l'excellente qualité des prestations fournies, malgré les difficultés pour accueillir un public toujours plus compliqué du fait, notamment, du développement des pathologies psychiatriques parmi la population.

Cela fait plusieurs années qu'une recherche d'un nouveau bâtiment mieux adapté aux besoins des personnes à héberger a débuté, sans succès à ce jour. La perspective de voir aboutir ce projet en 2024 ou en 2025 semble se concrétiser. En espérant pouvoir y transférer l'esprit de collaboration qui règne actuellement à la Maison du Pont.

2 HEBERGEMENT D'URGENCE

L'Hébergement d'Urgence, d'une capacité de 85 places, est réalisé grâce à la location auprès des bailleurs sociaux de 25 appartements, tous situés dans l'agglomération mulhousienne.

20 de ces appartements sont destinés à l'accueil de familles et 5 à l'accueil de personnes isolées qui partagent alors cuisine, salle de bains et pièce de vie.

Il est à noter que le dispositif « Femmes Victimes de Violences » s'intègre dans ce dispositif.

2.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

148 personnes, orientées par le 115, ont été accompagnées en 2023 (contre 146 en 2022,). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques du CHRS Urgence / Passavant.

2.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

2.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2022	2023
Isolés - 25 ans	3	4
Isolés + 25 ans	22	25
Familles monoparentales	16	8
Familles	16	21

Analyse :

Le nombre de personnes hébergées est stable, tout comme le nombre de personnes isolées de moins de 25 ans.

La part des familles monoparentales a diminué de moitié, remplacée par des familles, en particulier d'origine Syrienne, ou par des personnes isolées.

2.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2022	2023
<3 ans	15	9
3 à 17 ans	44	51
18 à 24 ans	21	15
25 à 59 ans	59	70
>60 ans	7	3

Analyse :

Le remplacement des familles monoparentales par des familles d'origine Syrienne, souvent nombreuses, se traduit par une baisse du nombre de ménages entre 18 et 24 ans. Le nombre de personnes hébergées de plus de 60 ans a également diminué, des solutions d'hébergement dédiées ont pu être trouvées pour elles.

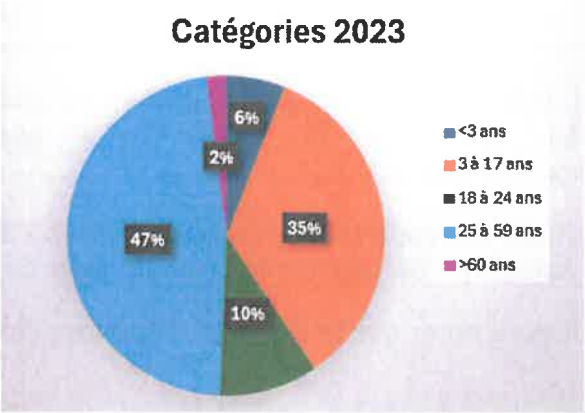

2.1.1.3 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2022	2023
Rupture familiale ou conjugale		
Expulsion locative		
Femme Victime de Violence	16	14
Sortant d'établissement		
Santé		
Addiction		
Autres		

Analyse :

Cette information n'est pas enregistrée à l'accueil des personnes, à l'exception des femmes victimes de violence.

2.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	86
Nombre de ménages présents au 31/12	31
Nombre d'isolés sortis	16
Nombre de familles sorties	11
Nombre d'isolés entrés	15
Nombre de familles entrées :	11
Nombre de personnes accompagnées :	148
Nombre de ménages accompagnés	58
Journées théoriques :	31025
Journées réalisées :	31263

Analyse : Le nombre de nuitées a progressé de 11% entre 2022 et 2023.

2.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2022	168 jours	190 jours	195 jours	193 jours
2023	75 jours	189 jours	220 jours	211 jours

Analyse :

La durée moyenne totale des séjours a augmenté de 9%, essentiellement à cause de l'augmentation de la durée des séjours des familles (+13%), elle-même liée à l'augmentation du nombre de ces familles hébergées.
A l'inverse, la durée des séjours des personnes isolées de moins de 25 ans a fortement diminuée du fait de la sortie de ces personnes et de leur remplacement partiel par des familles.

2.1.4 TAUX D'OCCUPATION

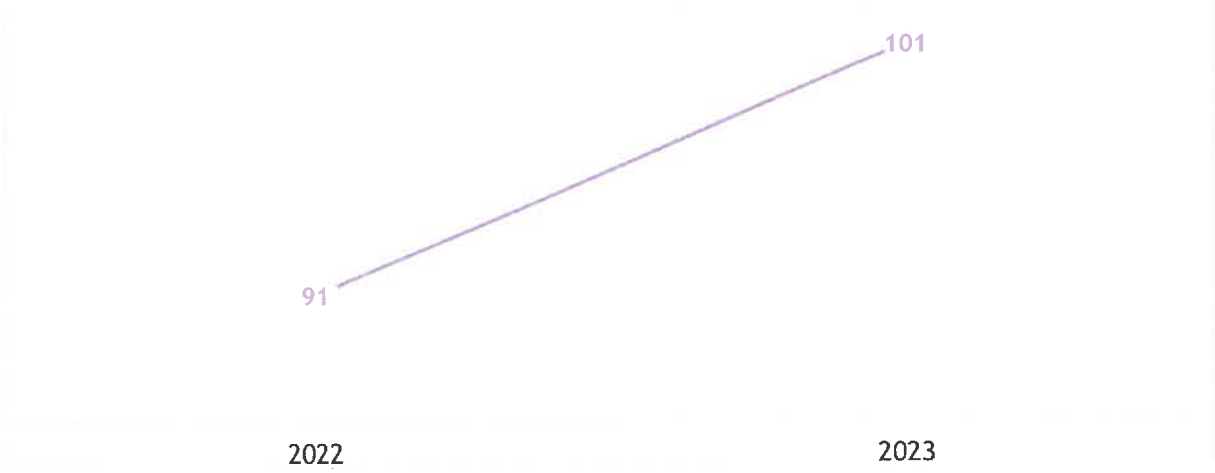

Le taux d'occupation est en forte hausse. C'est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs : la réduction des durées de vacances des logements, les compositions familiales plus nombreuses et un meilleur taux d'occupation des logements.

2.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Expulsion locative	0	Logement adapté (PF, RS, ...)	4
115, rue, squat, hôtel, ...	62	Parc privé	5
Rupture	0	IML	14
		Aide sociale à l'hébergement	16
		Parc social (dont glissement de bail)	11
		Retour au domicile familial	2
		Fin de prise en charge	0
		Départ volontaire	9
		Incarcération	1
TOTAUX	62	TOTAUX	62

Analyse :

15% des personnes hébergées ont quitté l'établissement sans solution. Pour le reste, l'éventail des solutions est vaste (insertion, logement social, logement privé, résidence sociale, etc.).

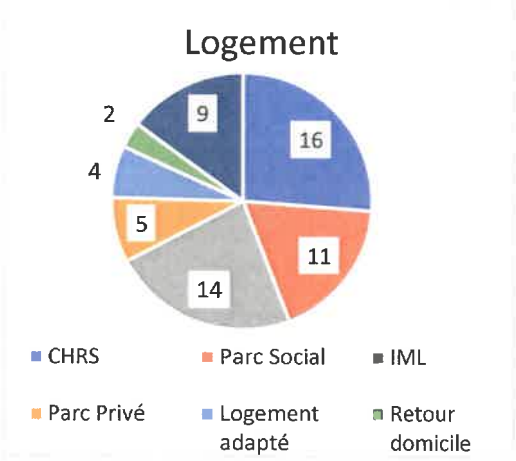

2.2 LES INTERVENTIONS SOCIALES D'INTERET COLLECTIF

Les services CHRS Urgence et HU85 mutualisent leurs moyens et leurs compétences afin de proposer des actions collectives en concertation avec les publics accueillis. Ces actions participent à l'intégration sociale, à la promotion culturelle, à l'acquisition de savoirs éducatifs, favorisent les échanges, le contact avec l'autre et la découverte de l'environnement.

Ainsi, plusieurs sorties loisirs (baignades, marchés de Noël, etc.), culturelles (spectacles à la Filature, séances au cinéma Bel Air, concerts, etc.) ou sportives (randonnées, etc.) ont été organisées au cours de l'année. Il est également régulièrement organisé des actions collectives en salle polyvalente : préparation en commun de repas (cuisines du monde), ateliers bricolages, cours de français, etc., avec parfois le concours de bénévoles.

Le mois de décembre est particulièrement riche en la matière avec des goûters pour les enfants, et des fêtes de Noël et de Nouvel An pour tous.

Ci-contre, une photo lors d'une sortie découverte au bord d'un lac.

***Témoignage** : Dans le cadre du départ en retraite de notre Agent d'accueil :*

« Toute l'équipe du Passavant souhaite saluer et rendre hommage à Monique Godard, partie à la retraite en janvier 2024. L'année 2023, clôture une belle carrière professionnelle où durant 17 années, elle a exercé en qualité d'Agent d'Accueil au Passavant. Par son écoute, sa disponibilité, sa bienveillance, elle aura contribué à l'accueil chaleureux des personnes accompagnées. Elle a été une collègue fidèle sur qui l'on pouvait toujours compter. Son sourire, son humour et son dynamisme va beaucoup nous manquer mais nous lui souhaitons une retraite à la hauteur de ce qu'elle a donné durant ces nombreuses années. A présent, l'équipe accueille avec joie Radhia qui lui succédera. La mission d'Agent d'Accueil est un poste clé qui parfois à tendance à être oublié, alors merci pour ce travail de lien, qui dès la porte poussée nous donne le sentiment d'être au bon endroit ! »

Joëlle BURG Travailleuse sociale

2.3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a été dense, avec une activité intense. Les équipes du Passavant ont eu à cœur d'optimiser l'occupation des logements en réduisant au plus court les durées de vacances, tout en proposant aux personnes hébergées des prestations de qualités, malgré des situations parfois ubuesques. L'ensemble a d'ailleurs été validé au cours de l'évaluation externe passée l'automne dernier.

Pour l'année 2024, des discussions sont en cours pour transformer 20 places du dispositif d'Hébergement d'Urgence en places CHRS. En parallèle, les équipes espèrent avoir les moyens de poursuivre les actions engagées en 2023.

SERVICES INSERTION

AVANT-PROPOS

> Le secret du changement, c'est de concentrer son énergie non pas à lutter contre le passé, mais à construire l'avenir.
>
> Socrate

Plus de 400 personnes sont accompagnées en permanence par les services insertion et logement du Pôle Inclusion Logement d'ACCES.

Pour cela, 23 collaborateurs, avec des missions et des modes d'intervention différents dont l'activité est pilotée par une Cheffe de service, agissent dans un seul et unique but, rendre à chacun l'autonomie et le pouvoir d'agir qui lui appartient et auquel il a droit.

Chacun à son poste est une pierre à l'édifice, investi et est force de proposition au quotidien.

Sous l'égide d'un directeur engagé et moderne, les services et dispositifs avancent, aussi bien et aussi vite que possible, pour répondre à l'urgence parfois vitale des situations de certains ménages.

Le rapport de l'activité est un temps d'introspection, de réflexion sur ce qui a été fait, ce qui doit être fait, parfois mieux, parfois aussi bien que l'année précédente. C'est le temps aussi de prendre en compte notre influence et notre impuissance pour comprendre ce qui est de la responsabilité de chacun.

L'année 2023 a encore une fois été rude, jalonnée par les conflits géopolitiques, de l'évolution des politiques sociales et la dégradation du pouvoir d'achat. Mais, au regard des chiffres confondus des sorties positives en 2023, l'existence de nos services, l'investissement de nos équipes prend, encore une fois, tout son sens.

Les ressources humaines restent une des principales préoccupations pour 2023. Les mouvements de personnel continuent. L'équilibre entre le maintien de la qualité de l'accompagnement, le taux d'occupation et la qualité de vie au travail est un sujet de préoccupation quotidien de l'équipe d'encadrement.
Ces mouvements réguliers nous ont fait prioriser la question de la formalisation des procédures et des protocoles afin de limiter la déperdition d'information, qui peut être préjudiciable à l'accompagnement et la prise en charge des ménages. Ce travail, engagé en 2023, sera continué en 2024, avec le soutien des équipes.

Nous avons fait le choix d'accueillir notre premier travailleur social en contrat d'apprentissage, considérant qu'il était nécessaire de se projeter vers l'avenir et la formation en interne de nos futurs collaborateurs. L'expérience s'avère être un succès et consolide notre volonté d'être un acteur de la formation des travailleurs sociaux en partenariat avec les écoles spécialisées.

Martine DENFERT
Cheffe de service

3 CHRS INSERTION

Le CHRS Insertion, composé de ses deux entités, le Diffus et le « Hors les murs », affiche un taux d'occupation global de 99,53%.

3.1 CHRS DIFFUS

3.1.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

92 personnes, orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023 (contre 87 en 2022). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques du CHRS.

3.1.1.1 COMPOSITION DES MENAGES - CHRS INSERTION

3.1.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2023
Isolés - 25 ans	6
Isolés + 25 ans	16
Familles monoparentales	8
Familles nucléaires	11
Couple	1

Depuis de nombreuses années, le CHRS Insertion d'ACCES affiche et maintient sa volonté d'accueillir tout type de ménages. Les chiffres de 2023 montrent une moyenne entres les isolés et les familles. Après chaque sortie dans le cadre de glissements de baux, le lien est fait avec le SIAO pour connaître leurs besoins actualisés s'agissant des demandes SIAO en cours. C'est à partir des données du SIAO que les nouveaux logements sont recherchés.

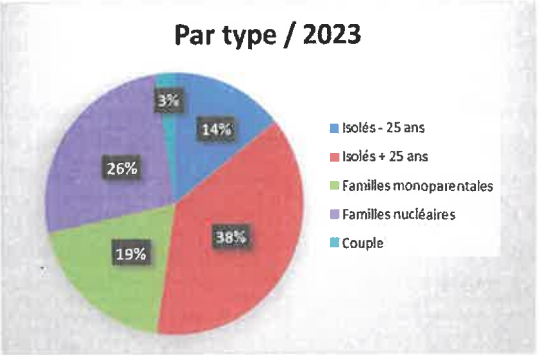

3.1.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2023
<3 ans	4
3 à 17 ans	29
18 à 24 ans	10
25 à 59 ans	47
>60 ans	2

Encore une fois, en regroupant les catégories d'âge, on note que 43 personnes de moins de 25 ans et 49 personnes de plus de 25 ans ont été accueillies, ce qui constitue une moyenne raisonnable au regard des demandes d'hébergement.

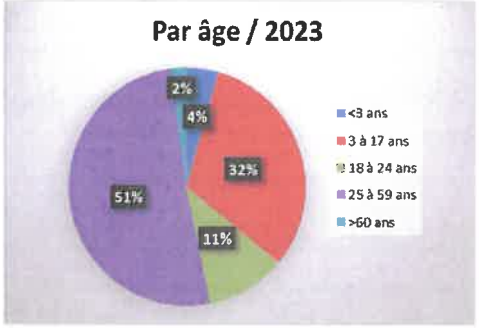

3.1.1.1.3 PAR GENRE

Catégorie / année	2023
Femmes	42
Hommes	50

3.1.1.1.4 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE (EN NOMBRE DE MENAGES)

Catégorie / année	2023
Rupture familiale ou conjugale	2
Expulsion locative	1
Femme Victime de Violence	1
Sortant d'établissement	12
Addiction	3
Arrivée en France	22

Les ménages « arrivant en France » constituent 54% des personnes accompagnées en 2023. Cela s'explique par l'augmentation massive de l'accueil des bénéficiaires de la protection internationale et l'arrivée massive début 2023 des ménages syriens arrivant de Guyane (ces données se vérifient également sur d'autres dispositifs).

3.1.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	59
Nombre de ménages présents au 31/12	24
Nombre d'isolés sortis	11
Nombre de familles sorties	6
Nombre d'isolés entrés en 2023	12
Nombre de familles entrées en 2023	8
Nombre de personnes accompagnées	92
Nombre de ménages accompagnés	41
Journées théoriques :	21900
Journées réalisées :	20275

On constate un taux d'occupation de 92,58%. Cela s'explique par :

- Les temps de vacance des logements, au regard des travaux à effectuer
- Les temps de vacance des logements entre le moment où le logement est déclaré disponible au SIAO et le moment où l'accueil a effectivement lieu
- La captation de nouveaux logements et l'équipement de ceux-ci, à la suite de glissements de baux.

3.1.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS[1]

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2023	83	159	235	163

On constate un temps de prise en charge plus long pour les familles que pour les isolés. Cela appelle deux remarques :

- Les familles orientées au CHRS sont parfois des familles à droits incomplets, bénéficiant de dérogation, faute de place sur les dispositifs adaptés (CPH, stabilisation, etc.). Les temps de prise en charge sont particulièrement dépendant des décisions de la Préfecture, en rapport au droit au séjour.
- Les attributions de logement sociaux sont plus longues pour les moyennes ou grandes familles, au regard de la typologie de logement nécessaire.

3.1.1.4 TAUX D'OCCUPATION

Le **taux d'occupation accuse une baisse** alors que le **niveau de remplissage** reste **très élevé**. Le CHRS a accueilli 92 personnes en 2023, contre 87 en 2022.

Le CHRS diffus a innové en 2023, en proposant plus régulièrement des glissements de baux pour permettre aux personnes accueillies de ne pas perturber leurs habitudes de vie en déménageant une nouvelle fois (écoles, médecin, emploi.). Toutefois, si l'effet est bénéfique et adapté à la demande, il nécessite une logistique liée au parc locatif (captation, état des lieux, achats et équipement), qui peut parfois faire baisser l'effectif.

3.1.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

3.1.1.5.1 RESSOURCES (PAR MENAGE)

Situation financière	A l'entrée	A la sortie
Minima sociaux (RSA, ASS, PF...)	5	12
Sans	1	2
Salaire	5	4
Formation/Bourse (CJM)	6	1
ARE	2	0
AAH	1	1
TOTAUX	20	20

[1] En nombre de jours – personnes sorties en 2023

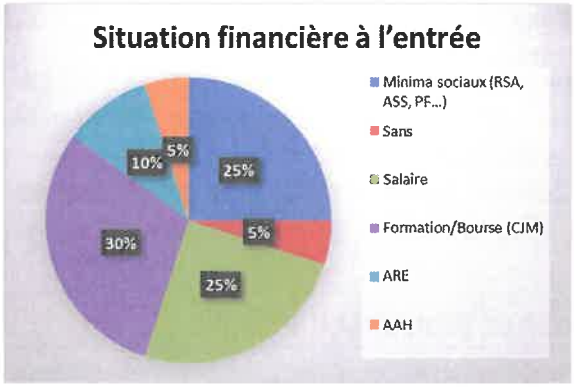

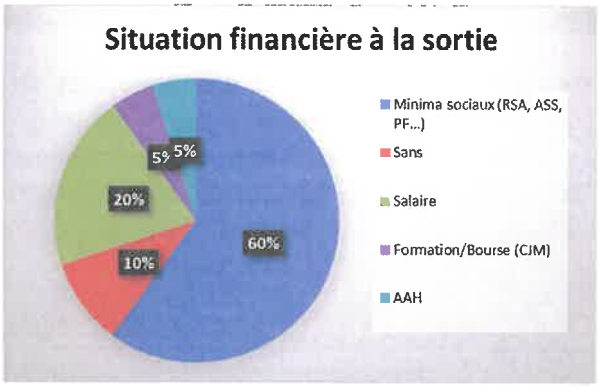

Ainsi, 60% des ménages accèdent au logement sur la base de ressources liées aux minima sociaux.

3.1.1.5.2 HABITAT

Situation /logement à l'entrée	Nombre de ménages	Situation /logement à la sortie	Nombre de ménages
Sortants d'hébergement d'urgence	10	Parc social (dont glissement de bail)	8
Sortants de CADA	2	Parc privé	2
Hébergement chez un tiers ou précaire ou à la rue	4	Aide sociale à l'hébergement/Logement accompagné	2
Incarcération	0	Chez un tiers	4
Logement privé	1	Rupture / départ	1
TOTAUX	17	TOTAUX	17

Le public sortant de structure reste le plus représenté (sortant de CHU, de CADA, etc.). C'est l'essence même des CHRS et la suite logique de certains parcours de vie.

S'agissant des sorties, les bailleurs sociaux restent nos interlocuteurs privilégiés, notamment du fait des ressources constituées parfois exclusivement de minimas sociaux.

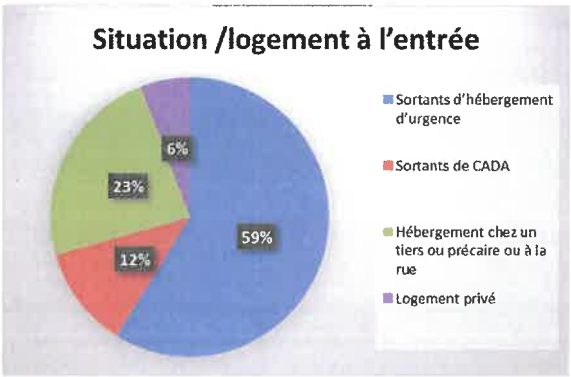

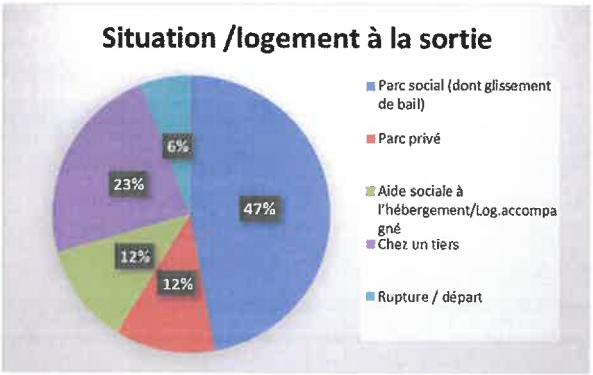

3.2 CHRS HORS LES MURS

Le CHRS « Hors les murs » d'ACCES affiche plus de 10 ans d'existence.

A sa création, dans le cadre de transformation de places CHRS, le dispositif accompagnait des ménages en situation de location, présentant de graves difficultés cumulées.

Au fur et à mesure des années, le dispositif, fort de ses 30 places, a évolué, pour correspondre à la réalité des besoins. Nous avons peu à peu élargi les critères d'admission, accompagnant toujours plus de ménages locataires en grande détresse, mais aussi des ménages disposant d'une solution d'hébergement pérenne chez des tiers.

L'année 2023 a permis au CHRS Hors les murs d'être un outil précieux de la Politique du Logement d'abord, empêchant par son action efficace le recours à l'hébergement.

Notre interlocutrice privilégiée à la DDETSPP a été force de proposition tout au long de l'année, menant régulièrement avec nous la réflexion sur l'évolution de ce dispositif. Cela nous a permis de revoir la corrélation des temps de prise en charge en hébergement et le Hors les murs.

En effet, nous hébergeons au CHRS diffus des ménages qui accèdent aux ressources rapidement mais qui manquent d'autonomie pour envisager l'accès au logement direct, sans filet de sécurité. Cela implique parfois des prolongations en hébergement. Aujourd'hui, nous sommes en mesure, bien que cela ne soit pas systématique, d'activer plus rapidement la sortie en logement, de réduire le temps de prise en charge en CHRS diffus, en poursuivant avec un accompagnement Hors les murs. Par ricochet, les places en hébergement peuvent être plus rapidement remises à disposition du SIAO ce qui permet de fluidifier l'hébergement d'urgence et en hôtel.

3.2.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

75 personnes, orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023

3.2.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

3.2.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2023
Isolés - 25 ans	0
Isolés + 25 ans	18
Familles monoparentales	5
Familles nucléaires	6
Couple	2

Les adultes isolés de +25 ans représentent les ménages les plus confrontés aux difficultés de gestion budgétaires et administratives.

3.2.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2023
<3 ans	2
3 à 17 ans	30
18 à 24 ans	8
25 à 59 ans	31
>60 ans	4

Les familles avec enfants sont également vulnérables.

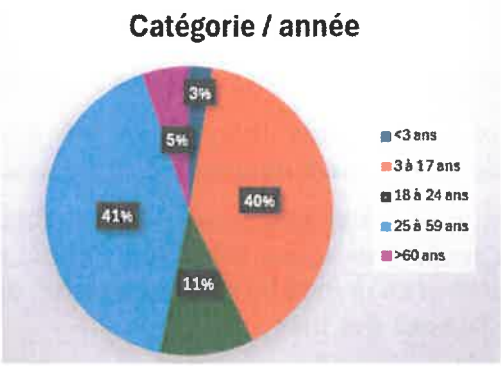

3.2.1.1.3 PAR GENRE

Catégorie / année	2023
Femmes	36
Hommes	39

3.2.1.1.4 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2023
Droit au séjour	3
Accès au logement	5
Errance résidentielle	2
Expulsion locative	4
Gestion budgétaire	6
Sortant d'établissement	1
Santé	3
Addiction	5
Autres	1

Les problématiques des personnes accompagnées en 2023 par le « Hors les murs » sont diverses et montrent à quel point le dispositif correspond aux besoins. La diversité du public demande une technicité de plus en plus pointue de la part des travailleurs sociaux, tant le spectre des démarches et axes de travail sont variés.

3.2.1.2 NOMBRE DE JOURNEES - CHRS HORS LES MURS

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	46
Nombre de ménages présents au 31/12	14
Nombre d'isolés sortis	12
Nombre de familles sorties	5
Nombre d'isolés entrés	7
Nombre de familles entrées :	9
Nombre de personnes accompagnées	75
Nombre de ménages accompagnés	31
Journées théoriques :	10950
Journées réalisées :	12734

Le nombre d'entrées et de sorties est sensiblement le même. Le turn-over sur le CHRS Hors les murs est important, quelques mois suffisent parfois pour régulariser une situation.

75 personnes ont été accompagnées soit plus du double du nombre de places.

3.2.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS[2]

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2023	/	122	115	120

La durée moyenne de séjour est moins longue qu'au CHRS Diffus (hébergement). En effet, contrairement au CHRS Diffus, le temps lié à la logistique pour un accueil en hébergement et une sortie n'existe pas (signature des baux, états de lieux d'entrée en sortie, équipement du logement, ouvertures de compteurs.). L'accompagnement en Hors les murs se base sur le partenariat avec les acteurs du bassin, sollicités tout au long de l'accompagnement, le temps de relais à la fin de la prise en charge est d'autant plus court.

3.2.1.4 TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation du CHRS Hors les murs est de 115,77 %. Cela s'explique par :

- Des très grandes familles accueillies
- Des naissances, des regroupements familiaux
- Des situations de détresse grave, nécessitant parfois des accueils en urgence, en sureffectif pour éviter le recours à l'hébergement
- Des ménages sortants de CHRS Diffus nécessitant un accompagnement « Hors les murs » comme expliqué plus haut, pour lesquels les attributions de logement (donc les dates de sortie du CHRS diffus) sont difficilement anticipables.

3.2.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

3.2.1.5.1 RESSOURCES (PAR MENAGE) *

Situation financière	A l'entrée	A la sortie
Minima sociaux (RSA, ASS, CAF...)	6	7
Sans	2	1
Salaire	5	5
Formation/Bourse (CJM, CEJ)	1	0
Retraite / ASPA	2	2
ARE	0	1
AAH	1	1

*Concerne les personnes sorties en 2023

Les ménages accueillis en « Hors les murs » ont tous des ressources au moment de l'entrée puisqu'il s'agit d'un critère impératif au maintien et à l'accès au logement.

[2] En nombre de jours – personnes sorties en 2023

3.2.1.5.2 HABITAT

Situation /logement à l'entrée	Nombre de ménages	Situation /logement à la sortie	Nombre de ménages
Sortants d'hébergement d'urgence / CHRS	2	Parc social (dont glissement de bail)	
IML	1	Logement privé	7
Hébergement chez un tiers ou précaire ou à la rue	3	Aide sociale à l'hébergement/Log. Accompagné	
Sans domicile	2	Fin de PEC	1
Logement social	1	Chez un tiers	3
Logement privé	7	Sans domicile	1
ALT	1	Logement/résidence social	5
TOTAUX	17	TOTAUX	17

Conclusion : Les sorties se font principalement vers le logement social et le logement adapté.

Les demandes au bénéfice du SIAO

Au sein de l'équipe du CHRS Insertion et de la Stabilisation, nous avons également fait le choix d'avoir des collaborateurs formés aux demandes SIAO, référents des demandes, prescripteurs aguerris et investis.
Depuis la mise en place du SIAO, le CHRS ACCES a toujours été partie-prenante, s'agissant du suivi des demandes SIAO.

En 2023, 92 demandes SIAO ont été enregistrées, transmises au SIAO et suivies. Cela représente plus de 260 heures du temps de travail accordées aux demandes.

Nous mettons à disposition également un prescripteur "justice" qui recueille les demandes en maison d'arrêt, participe aux commissions "justice", fait le lien avec les CPIP.

Ces prescripteurs ont également été des ressources précieuses. Ils ont assuré les courroies de transmission entre les différents partenaires en interne et en externe dans un but de concourir à l'accueil des personnes vulnérables. Afin de soulager les partenaires et le dispositif Accueil Hébergement Insertion, ils se sont déplacés dans les hôtels pour prendre les demandes d'hébergement ou à l'Abri de nuit pour fluidifier le réseau, en privilégiant un partenariat de proximité et de qualité.

Les effets conjugués de la mise en place du SPRULO en janvier 2023 et la disparition de la veille sociale nous ont contraint à réviser notre organisation en vue d'assimiler un nouveau mode de fonctionnement.

4 CENTRE DE STABILISATION

La notion d'hébergement de stabilisation a été introduite par le Plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri (PARSA). Ce type de dispositif visait avant tout un public très désocialisé, à la rue depuis plusieurs années et en rupture avec les structures classiques.

Au moment de la création des centres de stabilisation, les financeurs et les partenaires de la Veille sociale haut-rhinois ont fait le choix de proposer ces places aux ménages migrants, appelés « à droits incomplets ». En effet, les CHRS étant accessibles à toute personne bénéficiant d'un droit au séjour complet, ouvrant droits aux prestations sociales (bénéficiaires de la nationalité française ou titulaires d'un titre de séjour de 10 ans), une partie du public, pris en charge en urgence, ne pouvait y accéder : les ménages bénéficiaires d'un titre de séjour de moins de 10 ans. La complexité d'accompagner ce public se situe au niveau des droits et des délais qui ne sont pas toujours liés à l'adhésion ou à l'accompagnement proposé.

4.1.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

Au 1er juin 2023, le centre d'hébergement de stabilisation, constitué de 10 places depuis 2017, s'est vu attribué 10 places supplémentaires (initialement gérées par le Pôle Action Jeunes et Habitat).

Les chiffres 2023 ci-dessous sont donc basés sur les 10 places du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023 puis 20 places du 1er juin 2023 au 31 décembre 2023. La comparaison entre 2022 et 2023 n'est donc pas significative.

13 ménages ont été accompagnés en 2023 (contre 4 en 2022).

	2022	2023
Nombre de ménages accompagnés	4	13
Nombres de personnes accompagnées	12	30

4.1.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

4.1.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2022	2023
Isolés - 25 ans	0	2
Isolés + 25 ans	1	2
Familles monoparentales	2	6
Familles nucléaires	1	1
Couple	0	1

Les nouvelles places nous ont permis d'élargir le panel de composition familiale accueillie. Ce qui répond à un vrai besoin au regard du nombre de demandes SIAO et des places familles en stabilisation limitées dans le Haut-Rhin.

4.1.1.1.2PAR AGE

Catégorie / année	2022	2023
<3 ans	1	3
3 à 17 ans	4	9
18 à 24 ans	2	6
25 à 49 ans	3	7
49 à 60 ans	1	2
>60 ans	1	3
Total	12	30

La proportion des enfants de moins de 18 ans représente 40% de l'effectif, ce qui s'explique par l'accueil plus important de familles.

4.1.1.1.3PAR GENRE

Catégorie / année	2022	2023
Femmes	5	14
Hommes	7	15

4.1.1.1.4PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2022	2023
Droits au séjour incomplets	12	30

L'accès aux ressources est limité et n'est issu que de l'employabilité. Plusieurs problématiques empêchent parfois l'accès à l'emploi :

- Le titre de séjour ne permet pas de travailler
- Les familles monoparentales n'ont pas accès aux systèmes de garde d'enfants
- Les problèmes de santé, impliquant parfois un pronostic vital

Ce sont autant de freins quoi expliquent que les dispositifs de stabilisation soient sclérosés durant plusieurs années.

4.1.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	28
Nombre de ménages présents au 31/12	11
Nombre d'isolés sortis	2
Nombre de familles sorties	0
Nombre d'isolés entrés	3
Nombre de familles entrées :	4
Nombre de couples entrés :	1
Nombre de personnes accompagnées :	30
Nombre de ménages accompagnés	13
Journées théoriques :	5790
Journées réalisées :	7002
Taux d'occupation	120,93%

Le taux d'occupation élevé s'explique par les compositions familiales importantes au regard de la typologie de logement. De plus, certains ménages changent de composition familiale (séparation, naissance, regroupement.)

Depuis 2018, la stabilisation n'a effectué qu'une seule sortie, il est donc difficile de produire des éléments chiffrés représentant la réalité. Nous pouvons toutefois nous accorder à dire que plusieurs années sont nécessaires à la résolution des problématiques administratives, d'autant plus lorsqu'il s'agit de familles.

5 IML - L'INTERMEDIATION LOCATIVE

5.1.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

Depuis son arrivée au sein des services insertion et logement en 2022, l'Intermédiation Locative continue d'évoluer. Les mouvements du personnel ont été à nouveau perturbés en 2023 car l'équipe a été renouvellée complètement, en dehors de la Cheffe de service.

L'IML demande une technicité différente des autres services et doit être pointue sur de nombreux domaines. Au-delà de l'accompagnement social, le temps accordé à la gestion du parc locatif (suivi des travaux, renouvellement du parc du fait des glissements de baux, état des lieux d'entrées et sorties..) est estimé à environ un tiers du temps de travail de l'équipe, notamment du coordinateur.

La gestion locative globale, le suivi journalier de la compatbilité, la formalisation des documents et protocoles, le lien avec les partenaires bailleurs, le lien avec le SIAO, le temps accordé aux évaluations (parfois 3 à 4 par logement avant d'intégrer un ménage) nécessitent un investissement non négligeable.

115 personnes (représantants 43 ménages), orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023 (contre 72 en 2022,). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques de l'IML.

5.1.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

5.1.1.1.1 PAR TYPE (EN NOMBRE DE MENAGES)

Catégorie / année	2022	2023
Isolés	17	15
Familles monoparentales	10	14
Familles nucléaires	3	10
Couple	5	4

Analyse : Nous remarquons la montée en puissance du nombre de familles nucléaires. Cela s'explique par l'augmentation des familles en difficulté budgétaire, notamment lié à l'inflation du prix des fluides. Celles-ci n'arrivent plus à assurer le paiement des charges liées au logement. Elles quittent leur logement ou en sont expulsées, vivent chez des tiers ensuite et finissent par prendre contact avec le 115, faute d'hébergement durable.

5.1.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2023
0-18 ans	45
18-25 ans	15
25-45 ans	39
45-60 ans	15
>60 ans	1

Analyse : Nous remarquons encore l'impact de la prise en charge des familles nucléaires. La composition familiale allant de 3 à 8 parfois, impliquent une prise en charge significative de mineurs avec leurs parents.

Par âge en 2023

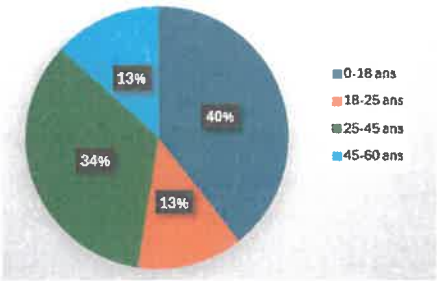

5.1.1.1.3 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2023
Sortants d'hébergement d'urgence	12
Sortants de CADA	1
Sortants d'hospitalisation	1
Sortants d'incarcération	1
Sortant de CHRS ou Insertion	2
Expulsion locatives	5
Hébergement tiers ou précaire	12
Victimes de violence	5
Sinistre logement	2
Premier accès au logement	2

Analyse :

Deux problématiques se distinguent par leur nombre important, les « sortants d'hébergement d'urgence » et les « hébergés par des tiers ». Elles représentent cumulés, plus de 50% des ménages accueillis.

Concernant les sorties d'hébergement d'urgence, la DDETSPP et les partenaires de l'hébergement haut-rhinois ont travaillé de concert tout au long de l'année à la fluidité du parcours des personnes accompagnées. Nous avons voulu suivre la politique du Logement d'Abord, nous avons été au plus près des besoins et avons fait le choix de désengorger les dispositifs d'urgence et d'insertion pour activer l'entrée en logement dès que possible, afin de sortir de la logique de l'escalier (urgence puis insertion puis logement).

5.1.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	75
Nombre de ménages présents au 31/12	28
Nombre d'isolés sortis	7
Nombre de familles et couple sortis	8
Nombre d'isolés entrés	8
Nombre de familles/couple entrés :	20
Nombre de personnes accompagnées :	115
Nombre de ménages accompagnés	43
Journées théoriques :	31755
Journées réalisées :	37448

Analyse : En théorie, s'agissant de l'IML, nous devons effectuer 29 mesures en file active, pour un ratio de 3 personnes en moyenne (soit 87 personnes). Le dépassement s'explique par plusieurs facteurs :

- Les ménages qui ne sont plus « comptabilisés » dans notre file active mais qui se maintiennent dans le logement (dépassement du délai de prise en charge, non adhésion à l'accompagnement, non paiements des loyers)
- L'accueil de très grandes familles (de 5 à 8 personnes), soit 5 familles accueillies en 2023
- L'arrivée de nouveaux membres dans la famille après l'accueil en IML (naissance, regroupement familiaux, regroupement avec le conjoint)

5.1.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS (EN MOIS)

Année	Durée moyenne globale
2023	14,4

Le calcul s'est fait sur les 15 ménages sortis en 2023. La durée de prise en charge en IML ne peut excéder 24 mois. En tenant compte des éléments chiffrés ci-dessus, nous pouvons affirmer que la durée moyenne reste raisonnable. Il convient toutefois d'ajouter que certaines mesures ont dépassé les 24 mois, ce qui influe sur la moyenne. Ces ménages ont fait l'objet de réorientation du fait du manque d'autonomie, dans la gestion du budget notamment.

5.1.1.4 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

5.1.1.4.1 RESSOURCES

Situation financière	A l'entrée	A la sortie
Minima sociaux (RSA, ASS, ASPA)	16	16
Allocation chômage	5	5
Salaire	17	17
AAH	5	5

Les ressources sont stables entre l'entrée et la sortie. Cela s'explique par le fait que la validation de l'entrée en IML se fait uniquement si les ressources sont stables et pérennes. L'accompagnement social proposé par ACCES se base principalement sur le savoir habiter et la gestion du budget. L'accompagnement vers l'emploi, s'il est nécessaire, se fait via les partenaires dédiés mais n'influe pas sur la prise en charge.

5.1.1.4.2 HABITAT (EN NOMBRE DE MENAGES)

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Sortants d'hébergement d'urgence	3	Parc social (dont glissement de bail)	4
Sortants de CADA	1	Parc privé	5
Sortant de CHRS ou Insertion	1	Logement adapté	
Hébergement tiers ou précaire	4	Aide sociale à l'hébergement	2
Victimes de violence	3	Tiers	2
Sinistre logement	2	Rupture / départ	2
Premier accès au logement	1		
TOTAUX	15	TOTAUX	15

Les éléments concernant les sorties montrent l'efficacité du dispositif puisque 60% des sorties se font vers le logement social ou privé. Concernant les sorties vers l'hébergement, il s'agit principalement des ménages dont les évaluations budgétaires initiales ne correspondaient pas à la réalité. Il arrive que les ménages n'aient pas, ou ne donnent pas toutes les informations en début d'accompagnement ce qui fausse les perspectives de sorties.

Témoignage de Lucie et Marc :

"L'association a été le dernier tremplin qui nous a aidé à bien commencer dans la vie. Accompagnés par des travailleurs sociaux qui aiment leur métier, ils ont été disponibles, à l'écoute et bienveillants.

Notre expérience avec l'association ACCES, comme pour les autres symbolise aujourd'hui les différentes étapes de notre réussite et épanouissement.

NB : peu importe le parcours, il y a toujours une porte de sortie quelque part, il suffit «simplement» de se faire confiance, d'accepter et de saisir la main qui nous est tendue. »

6 DISPOSITIF RUE AU LOGEMENT OU RPVL

Le Projet RPVL (Référent Parcours Vers le Logement) est né en mars 2022, à la suite de l'obtention d'une subvention dédiée à l'accompagnement direct vers et dans le logement, pour les personnes ayant des ressources et une expérience du « savoir habiter ». Le dispositif a démarré pour ACCES, en septembre 2022.

6.1.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

65 personnes, ont été accompagnées en 2023.

6.1.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

6.1.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2023
Isolés - 25 ans	8
Isolés + 25 ans	19
Familles monoparentales	14
Familles nucléaires	24

Le RPVL accueille un grand nombre de personnes isolées, par rapport aux autres dispositifs. Ceci s'explique par le peu de places « isolées » sur les dispositifs d'hébergement et de logement en Intermédiation Locative. Le RPVL a particulièrement été ciblé pour accompagner les isolés.

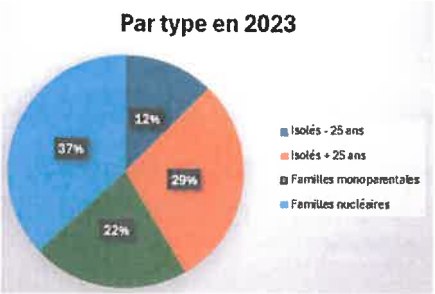

6.1.1.1.2 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2023
Rupture familiale ou conjugale	23
Expulsion locative	3
Arrivée en France	17
Sortant d'établissement	1
Sortis de détention	7
Victime de violence	10
Autres	4

Le dispositif a particulièrement été soucieux de la question des jeunes en errance résidentielle, ayant quitté le domicile familial et des victimes de violence. Le partenariat a été créé en ce sens, notamment avec les missions locales, les CPIP, et les centres d'hébergement d'urgence.

6.1.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	34
Nombre de personnes sorties	29
Nombre de personnes entrées	34
Nombre de personnes accompagnées :	65
Nombre de ménages accompagnés	34

6.1.1.3 TAUX D'OCCUPATION

En 2023, le RPVL est monté en puissance par rapport à 2022. Toutefois, l'objectif des 25 ménages accompagnés n'est pas atteint. Plusieurs remarques sont à prendre en compte :

- Les partenaires « orienteurs » connaissent encore peu le dispositif
- L'accompagnement RPVL nécessite d'accompagner des ménages autonomes et ayant des ressources stables, ce qui, dans le contexte actuel, n'est pas toujours possible

6.1.1.4 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

6.1.1.4.1 RESSOURCES

Situation financière	A l'entrée	A la sortie
Minimas sociaux (RSA, ...)	38	38
AAH	3	3
Salaire	16	18
Allocation chômage/ASS	2	2
Contrat jeune majeur	3	11
Autres	3	0

Malgré l'instabilité des ressources liées aux contrats jeunes majeurs, l'équipe a fait le choix de tenter d'accompagner vers le logement ces personnes, en intensifiant l'accès à l'emploi et les ressources durables.
Il est important de noter que la grande majorité des ménages accompagnés bénéficient de minimas sociaux. Dans ce cas, la complexité d'accompagner vers le logement est la flambée des prix des fluides, dont le montant n'est pas pris en compte dans le calcul des droits aux allocations logements. Le taux d'effort accuse une forte augmentation ce qui implique un important travail sur le budget.

6.1.1.4.2 HABITAT

Ménages sortis en 2023

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Expulsion locative	2	Parc social (dont glissement de bail)	11
115, rue, squat, hôtel, ...	13	Logement adapté (PF, RS, ...)	2
Rupture	14	Parc privé	4
		IML	
		Aide sociale à l'hébergement	
		Dispositif spécifique	
		Tiers	
		Rupture / départ	12
TOTAUX	29	TOTAUX	29

De façon générale, la situation résidentielle est plus stable à la sortie après l'accompagnement RPVL.

Les chiffres ci-dessus mentionnent 12 sorties en rupture ou départ, il convient de noter que cela concerne notamment une famille de 10 personnes, ce qui, au regard du nombre de personnes accompagnées, influent sur les statistiques de façon substantielle.

Témoignage de Julien :
« Que dire de plus que ce qui saute déjà aux yeux, une équipe formidable qui ne baisse jamais les bras et qui tient promesse.
Malgré les parcours de chacun, vous avez toujours une note de positif à apporter et cela fait un bien fou il faut le dire.
Quasi 1 an et demi de suivi mais on en a vu le bout malgré toutes les épreuves endurées.
Et pour tout cela un énorme merci 🙏 »

7 ASLL

7.1.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

Les orientations en ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) restent régulières. Le service ASLL d'ACCES s'est doté d'un deuxième travailleur social en fin d'année afin de répondre aux besoins, et dans la perspective de développer l'accompagnement lié au logement.

L'année 2024 sera particulièrement axée sur la rénovation des outils, tels que :

- Le projet de service
- La procédure d'accueil en ASLL
- Les tableaux d'indicateurs
- Les outils statistiques.

L'équipe ASLL suit de près l'évolution des politiques sociales, notamment au niveau local. Des réflexions sont menées autour des points suivants :

- Les questions de précarité énergétique
- Le travail d'harmonisation Haut-Rhin / Bas-Rhin

Pour cela, nous travaillons de concert avec la CeA et plus particulièrement sa représentante, Mme ACHCHAQ. Le partenariat est privilégié et la proximité proposée par Mme ACHCHAQ nous permet d'améliorer continuellement la prestation proposée dans le cadre de l'ASLL. Tout au long de l'année 2023, elle a été soucieuse d'entendre nos avis, nos inquiétudes, nos remarques. Elle nous permet de requestionner continuellement nos méthodes d'accompagnement et de nous adapter au public concerné.

7.1.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

38 ménages (soit 95 personnes) ont été accompagnés en 2023 par le service d'accompagnement lié au logement contre 32 en 2022.

7.1.1.1.1 PAR TYPE (EN NOMBRE DE MENAGES)

Catégorie / année	2023
Isolés	16
Familles monoparentales	12
Familles nucléaires	8
Couple	2

7.1.1.1.2 PAR PROBLEMATIQUE PRINCIPALE

Catégorie / année	2023
Accès au logement	7
Dettes locatives	7
Conflit avec le propriétaire	2
Expulsion locative	7
Indécence du logement	3
Victime de violence	1
Savoir habiter	2
Ressources irrégulières	5
Problèmes psy	1
Sinistre logement	1
Rupture conjugale	2

Analyse : Les dettes et les expulsions locatives représentent quasiment un tiers des ménages accompagnés. C'est le cœur même de l'action de l'ASLL.

Il convient d'ajouter que les ménages ayant des ressources irrégulières sont de plus en plus présents, notamment en lien avec les interruptions de titre de séjour. Au cours de la procédure de renouvellement de ce titre, les droits aux prestations s'arrêtent et les éventuels contrats de travail également.

7.1.1.2 HABITAT (EN NOMBRE DE MENAGES)

12 ménages ont quitté les effectifs de l'ASLL ACCES en 2023

Situation /logement à la sortie	Nombre
Maintien dans le logement	8
Réorientation vers CHRS	1
Arrêt faute d'adhésion	3
TOTAUX	12

Nous constatons quelques arrêts de mesures faute d'adhésion à l'accompagnement proposé. Certaines personnes accompagnées sont particulièrement en demande de soutien financier mais peinent à se poser les questions de l'origine des difficultés. Le cercle de l'endettement n'arrive pas à se rompre dans ces cas-là. Il est parfois nécessaire de mettre fin à l'accompagnement.

8 DISPOSITIF « UKRAINE »

Ce dispositif a été monté en urgence au cours de l'année 2022 pour répondre à la demande de l'Etat, confronté à l'afflux soudain des déplacés de guerre.

En quelques semaines, dix logements ont été trouvés auprès des bailleurs sociaux et équipés, cela afin d'assurer un hébergement d'urgence à des familles et à des personnes isolées.

Une équipe dédiée a été constituée rapidement. Composée d'un travailleur social, d'un interprète et d'un agent d'entretien, elle s'est chargée de l'équipement des logements dans un premier temps, puis de l'accueil et du suivi des familles déplacées de guerre.

8.1 FOCUS SUR L'ACTIVITE

44 personnes, orientées par le SIAO, ont été accompagnées en 2023 (contre 43 en 2022,). Les données suivantes présentent les différentes propriétés statistiques de ce dispositif.

8.1.1 COMPOSITION DES MENAGES

8.1.1.1.1 PAR TYPE

Catégorie / année	2022	2023
Isolés - 25 ans	0	1
Isolés + 25 ans	1	2
Familles monoparentales	7	4
Familles nucléaires	7	9

Analyse : Le nombre de personnes hébergées est stable. Le nombre de familles monoparentales a diminué, remplacées par des familles nucléaires.

8.1.1.1.2 PAR AGE

Catégorie / année	2022	2023
<3 ans	0	2
3 à 17 ans	16	13
18 à 24 ans	1	4
25 à 59 ans	20	17
>60 ans	7	8

Analyse :

Le remplacement des familles monoparentales par des familles nucléaires a eu pour conséquence l'entrée dans le dispositif de très jeunes enfants.

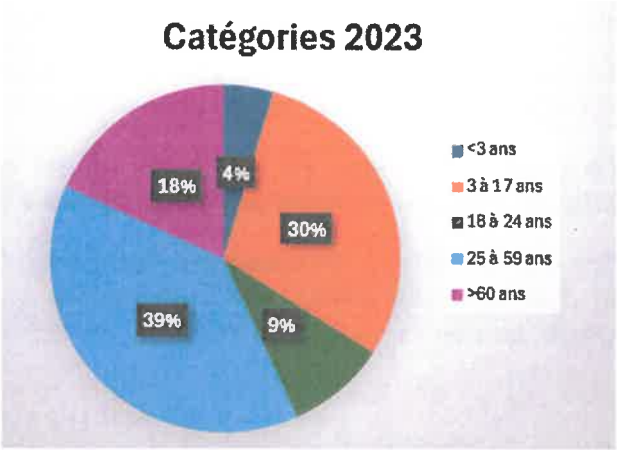

8.1.2 NOMBRE DE JOURNEES

Catégorie / année	2023
Nombre de personnes présentes au 31/12	36
Nombre de ménages présents au 31/12	12
Nombre d'isolés sortis	1
Nombre de familles sorties	3
Nombre d'isolés entrés	1
Nombre de familles entrées :	3
Nombre de personnes accompagnées :	44
Nombre de ménages accompagnés	16
Journées théoriques :	12775
Journées réalisées :	13008

Analyse : Le nombre de nuitées a progressé de 3% (prorata temporis) entre 2022 et 2023.

8.1.3 DUREE MOYENNE DES SEJOURS

Année / Catégorie	Isolés -25 ans	Isolés +25 ans	Familles	Moyenne totale
2022	/	129	117	118
2023	33	317	301	296

Nota : le dispositif a été mis en place courant 2022.

8.1.4 TAUX D'OCCUPATION

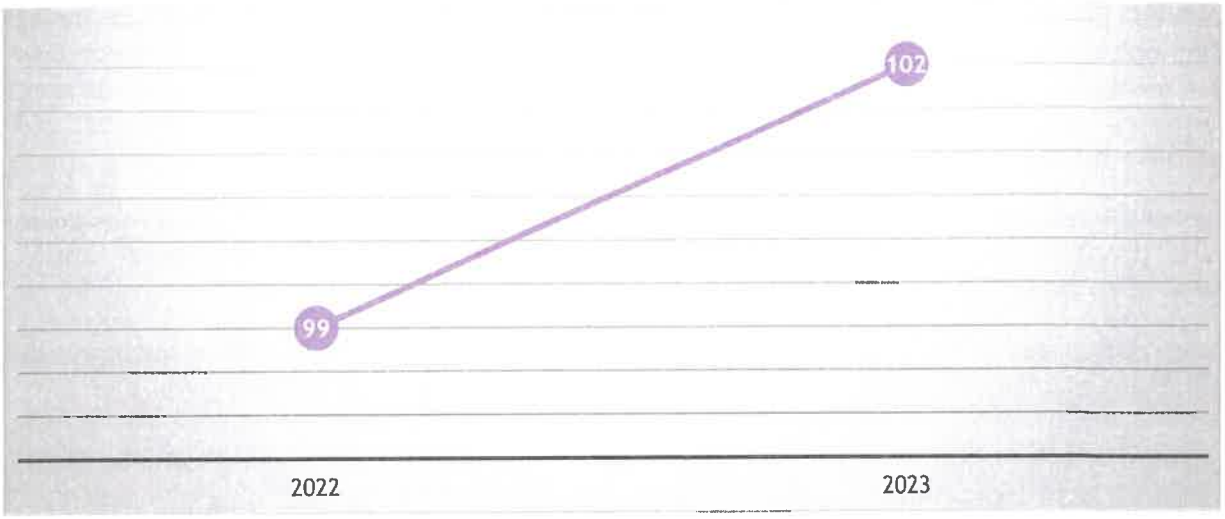

Le taux d'occupation est en hausse du fait d'un meilleur niveau de remplissage des logements (familles plus nombreuses).

8.1.5 SITUATION A L'ENTREE ET A LA SORTIE

8.1.5.1 HABITAT

Situation /logement à l'entrée	Nombre	Situation /logement à la sortie	Nombre
Situation à l'entrée :		Parc social (dont glissement de bail)	
Expulsion locative		Logement adapté (PF, RS, ...)	
115, rue, squat, hôtel, ...		Parc privé	
Rupture		IML	
		Aide sociale à l'hébergement	3
		Dispositif spécifique	
		Tiers	
		Retour en Ukraine	5
TOTAUX		TOTAUX	8

Analyse :
L'essentiel des sorties sont des retours en Ukraine.

8.2 ISIC

Le dispositif "Ukraine" étant rattaché au Passavant, il mutualise avec les services CHRS Urgence et l'HU85 leurs moyens et leurs compétences afin de proposer des actions collectives en concertation avec les publics accueillis.

8.3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2022 a été intense, l'accompagnement des déplacés de guerre étant un travail chronophage en termes de démarches. Aucune sortie en logement n'a été possible, les ressources des ménages étant largement insuffisantes. Les personnes en capacité de travailler ce sont engagées dans des procédures de recherche d'emploi, mais la barrière de la langue est une véritable difficulté.

Sur les 36 personnes présentes au 31/12/2023, 7 personnes ont obtenu la protection subsidiaire ou le statut de réfugié. A côté de cela, 16 autres personnes ont déposé une demande d'asile. Ainsi, le souhait de la majorité des Ukrainiens hébergés est de rester en France.

En ce qui concerne les perspectives, elles sont plutôt sombres. La poursuite du dispositif et de son financement semble aléatoire alors que la guerre en Ukraine parait se poursuivre.

9 ABRI DE NUIT HIVERNAL

CONTEXTE

L'association ACCES a été à nouveau sollicitée pour ouvrir l'Abri de Nuit durant la période hivernale 2023-2024, sous la direction du Pôle Inclusion Logement. L'Abri de Nuit était cette fois-ci situé au 1, rue de la Wanne à Mulhouse au sein de l'ancienne mission catholique italienne. Après deux hivers passés à Gambetta, nous ne pouvions plus occuper ce lieu car celui-ci nécessitait des travaux de rénovation.

Nous avons effectué dans un premier temps une recherche intensive d'un nouvel endroit pour accueillir l'Abri de Nuit mais aucun ne correspondait à nos attentes. Puis notre choix s'est porté sur l'ancienne mission catholique italienne car ce lieu possédait de nombreux avantages : il est situé à proximité de la gare où se réfugie, en journée, la plupart des sans-abris ; l'immeuble est constitué d'une cour intérieure avec un grand portail, une coursive et de nombreux accès qui permettent de mieux assurer la sécurité des personnes ; le bâtiment possède un réfectoire, une grande salle commune avec une scène et des chambres à l'étage. Nous avons également bénéficié du soutien de la DDETSPP et de la mairie de Mulhouse pour investir la mission catholique italienne.

Nous avons dû attendre la validation de la commission de sécurité de la ville avant d'occuper les lieux. De plus, nous n'avons pas eu l'autorisation d'occuper les chambres du 2ème étage pour des raisons liées à la sécurité. En effet, la commission a estimé que l'escalier était trop étroit et trop vétuste pour que les personnes accueillies puissent quitter les lieux en cas d'incendie.

Nous avons pu compter sur le soutien de l'équipe technique du Pôle Inclusion Logement d'ACCES ainsi que sur les animateurs et veilleurs de nuit pour aménager le site et le transformer en Abri de Nuit. Au total, 26 lits ont été montés : 19 au sein d'un dortoir collectif, dans la salle commune, séparés par des paravents pour plus d'intimité, 3 dans une chambre, 3 dans une autre et un lit double dans une chambre à côté du bureau d'accueil. En cas de Grand Froid, il était prévu que dix lits supplémentaires soient montés et disposés sur la scène de la salle commune. Nous avions donc une capacité maximale d'accueil qui se situait entre 25 personnes et 35 personnes en cas de Grand Froid.

Des sanitaires modulaires, loués à WC LOC, comprenant deux douches et deux WC ont été installés dans la cour. Marc Gallitelli et son équipe ont effectué le raccordement de l'évacuation. Ils ont aussi installé une cloison dans l'ancien oratoire afin de le séparer en deux chambres distinctes.

Nous avons aménagé un bureau d'accueil en face de la cour et à proximité du portail afin de mieux surveiller les entrées et les sorties de personnes à l'Abri de Nuit. Ce bureau était occupé par les animateurs de jour et les veilleurs de nuit pour permettre d'enregistrer les personnes accueillies ainsi que de lire et de faire signer le règlement aux nouveaux venus. Dans ce bureau, nous avions également une

étagère où étaient stockés les couverts en bois, des gobelets, des produits d'hygiène et des produits d'entretien.

Nous avons disposé d'un réfectoire où les personnes accueillies pouvaient à la fois se restaurer mais également manger un goûter dès leur arrivée, faire des jeux avec les bénévoles et les animateurs présents mais aussi se poser et regarder la télévision. Une petite cuisine était attenante au réfectoire, elle était équipée de plaques de cuisson au gaz. Des micro-ondes étaient placés dans le réfectoire pour réchauffer des barquettes.

Une pièce a également été aménagée en réserve pour les produits de la Banque alimentaire : les boîtes de conserves, les fruits, le café, le chocolat, la confiture et le pain étaient entreposés sur des étagères ou dans des cartons, les barquettes contenant les plats préparés par l'ALSA, les yaourts, les fromages, la charcuterie, les œufs et les jus de fruits rangés dans deux réfrigérateurs. Cette pièce contenant le stock alimentaire n'était accessible que pour l'équipe.

9.1 PARTENARIAT & BENEVOLAT

Nous avons compté sur de nombreux partenaires cette année. Concernant la literie, la blanchisserie TIP TOP nous a à nouveau fourni du linge de lit et a procédé chaque semaine au nettoyage gratuitement.

Nous avons bénéficié deux fois par semaine des produits frais de la Banque alimentaire ainsi qu'une fois par mois en ce qui concerne le sec.

Des plateaux repas préparés et livrés par l'ALSA ont été distribués chaque soir aux personnes hébergées entre 18h30 et 20h, Les personnes orientées par le 115 après ces horaires pouvaient également en bénéficier.

Cette année, le bénévolat a été particulièrement important au sein de l'Abri de Nuit. Nous avons pu, entre autres, compter sur la présence d'un bénévole, Yves Moulin, qui logeait sur place car celui-ci était hébergé par le diocèse au sein de la mission catholique italienne. Ce dernier est un acteur important de la solidarité mulhousienne et un des membres fondateurs de l'association "Cent pour un" qui permet à des sans-abris et des sans-papiers d'accéder à un hébergement. Yves Moulin était présent quasiment chaque jour, il préparait chaque jour un délicieux chocolat chaud dont lui seul avait le secret ! Il faisait venir de nombreux bénévoles de la zone pastorale mais également d'autres associations qui se relayaient pour faire des jeux avec les personnes hébergées, apporter des gâteaux... La présence d'Yves Moulin a été fortement appréciée par les bénéficiaires, sa présence rassurante leur a apporté de l'apaisement et de la quiétude.

Comme pour les années précédentes, les bénévoles de l'association ACCES se sont déplacés à tour de rôle pour nous apporter une soupe chaude deux fois par semaine.

Des personnes ou des voisins du quartier, qui avaient entendu parler de l'Abri de Nuit, sont également venus, par solidarité, nous apporter du pain frais, des vêtements, du matériel...

Nicolas NAFZIGER Chef de service

9.2 FONCTIONNEMENT & DEROULEMENT DE L'ABRI DE NUIT

Conformément à ce que nous avions prévu, l'Abri de Nuit a ouvert ses portes le vendredi 15 décembre pour héberger des personnes durant la période hivernale jusqu'au 26 mars 2024, principalement des hommes ou femmes isolées mais aussi des couples et des familles.

L'équipe était composée de quatre animateurs de jours, un animateur polyvalent et deux veilleurs de nuit. Certains d'entre eux avaient déjà eu une expérience sur d'autres sites d'urgence, au cours des hivers précédents, ce qui nous a permis de constituer une symbiose au sein de l'équipe très rapidement.

L'Abri de Nuit était ouvert au public tous les jours à partir de 17h jusqu'au lendemain matin 9h. Les personnes accueillies pouvaient se restaurer le soir et prendre un petit déjeuner le matin. Il n'y avait aucun accueil en journée. De plus, nous ne faisions pas d'accompagnement social, les personnes accueillies étaient orientées directement vers SURSO. Toutefois, il nous est arrivé de discuter avec le SIAO et des partenaires sur certaines situations, notamment lorsque celles-ci nous interrogeaient. Nous avons accompagné deux personnes hébergées au CHRS insertion d'ACCES pour enregistrer des demandes SIAO et un point a été effectué avec la cheffe de service de SURSO pour que les personnes hébergées à l'Abri de Nuit puissent bénéficier d'un accompagnement social ainsi que d'une orientation en vue d'une solution après la fermeture du site.

Au vu de la disposition des places, notamment en dortoir, nous avons décidé conjointement avec le 115 que les 17 places dans le dortoir seraient des accueils à la nuitée d'hommes isolés. Parmi ces places, il y avait 4 Grandes Urgences réservées à des personnes repérées par les maraudes et orientées par le 115, généralement en soirée ou pendant la nuit. Les 8 places dans les chambres ont été réservées à l'accueil de femmes, de couples ou même de familles.

Un tableau des orientations du jour était élaboré, le 115 renseignait dans le tableau les personnes orientées, l'équipe de l'abri de nuit indiquait si la personne était présente ou non. Les personnes orientées à 17H devaient se présenter avant 20H faute de quoi leur place était perdue et réattribuée.

Un règlement intérieur et une procédure d'accueil ont été mises en œuvre afin d'accueillir les personnes dans les meilleures conditions. Ainsi, dès l'arrivée des personnes à partir de 17h, les animateurs de jour ou les veilleurs de nuit photocopiaient les documents d'identité, recueillaient les informations utiles (nationalité, situation administrative, ressources…), lisaient et faisaient signer le règlement de fonctionnement aux personnes hébergées.

Au début, nous avons connu quelques difficultés d'ordre technique. Nous avions du mal à nous connecter à Internet et pour ce faire, nous avons installé une clé 4G. Il y avait aussi des difficultés liées à l'installation électrique, les plombs sautaient régulièrement, le ballon d'eau chaude ne fonctionnait pas, ce qui ne permettait pas aux résidents de prendre des douches. Nous avons résolu ces problèmes en faisant appel à un électricien et en augmentant la puissance du compteur.

Lors du premier week-end, entre le 15 et le 18 décembre, nous avons hébergé entre 9 et 14 personnes, uniquement des hommes isolés au sein du dortoir collectif. Nous avons accueilli exceptionnellement un mineur isolé sur recommandation du PAJH. Jusqu'au 21 décembre, nous avons accueilli 14/15 personnes. Nous sommes progressivement montés en charge. A partir du 21 décembre (à l'exception de la nuit du Nouvel An), nous avions accueilli chaque soir entre 20 et 25 personnes chaque nuit. A partir du mois de janvier, nous avons également décidé d'accueillir dans les chambres des hommes isolés à la nuitée alors qu'il était prévu initialement d'héberger des femmes isolées voire des familles à la semaine. Cependant, il y avait plus de demandes d'hommes isolés non pourvues au 115 et nous nous sommes adaptés afin de pouvoir remplir les places d'hébergement d'urgence.

Un plan Grand Froid a été déclenché par le préfet le 06/01 et a été levé le 23/01/2024. 10 places supplémentaires ont été rajoutées : des lits de camp ont été installés sur l'estrade dans le dortoir collectif. Nous avons accueilli jusqu'à 40 personnes pendant cette période.

Par la suite, nous avons décidé de maintenir deux places supplémentaires afin de porter notre capacité maximale d'accueil à 27 personnes et ce jusqu'au 18 mars où ont été fermées les deux chambres de l'oratoire. Il restait donc 21 places au total. Il n'y a pas eu de diminution progressive. L'Abri de Nuit a fermé ses portes au public le mardi 26 mars à 9h, ce qui a laissé à l'équipe trois jours de rangement pour rendre le lieu dans son état initial.

Il n'y a pas eu d'incidents majeurs hormis lors du premier week-end où une animatrice de jour a été injuriée et menacée de mort par une personne accueillie. Cette personne n'a pas été reconduite et l'association ACCES a porté plainte contre ce M. Cependant, nous avons dû également, lors de cet hiver, prononcer quelques exclusions à l'égard de personnes hébergées, celles-ci ayant eu des comportements inappropriés et irrespectueux au sein de l'établissement. De manière générale, nous avons observé que les personnes hébergées à l'Abri de Nuit ont eu un comportement agréable et respectueux.

Vers la fin du mois de février, nous avons accueilli jusqu'à la fermeture à l'Abri de Nuit une dizaine de mineurs isolés non reconnus. Cela a soulevé un questionnement de l'équipe quant à leur prise en charge au sein de l'établissement car certains semblaient mineurs au regard de leur apparence physique.

Nous avons aussi remarqué que certaines personnes préféraient quitter l'Abri de Nuit ou ne revenaient pas car elles n'étaient pas à l'aise avec l'idée de dormir dans un dortoir collectif ou de sortir en journée.

Des évènements ont été organisés, tout au long de notre séjour à la mission catholique italienne en collaboration avec les bénévoles. Un goûter de Noël a été organisé le vendredi 22 décembre 2023 avec soupe et chocolat chaud ainsi qu'une soirée « galette des rois » lors de l'Epiphanie le 9 janvier 2024. Nous avons également mis en œuvre un repas de clôture de l'Abri de Nuit qui a eu lieu le mardi 19 mars. L'ensemble de la direction d'ACCES, les salariés et les bénévoles ayant participé à cette aventure ont été conviés. Une des animatrices de jour, Antoinette, a confectionné un succulent repas africain.

9.3 DONNEES QUANTITATIVES

Au total, on dénombre 2 344 nuitées. La moyenne de durée de séjour à l'Abri de Nuit était de 7 nuits.

Quelques chiffres importants concernant le public accueilli à l'Abri de Nuit :

- 314 personnes ont été hébergées dont 86 % d'hommes et 14 % de femmes.

- La composition des ménages était à 86 % d'isolés, 10 % de familles et 4 % de couples.

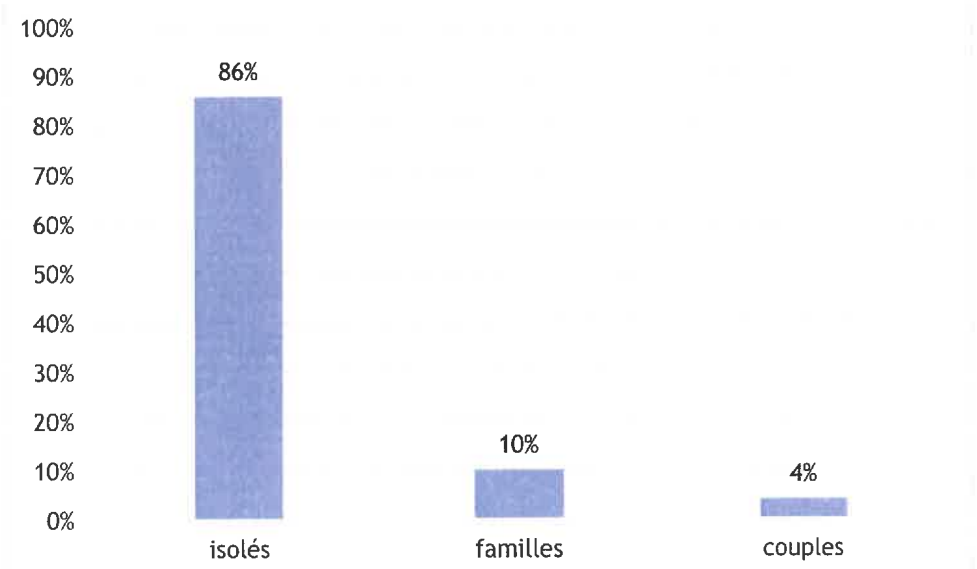

- 75 % des personnes accueillies étaient âgées entre 25 et 65 ans, 14 % avaient moins de 25 ans, 8 % étaient mineurs, 3 % avaient plus de 65 ans.

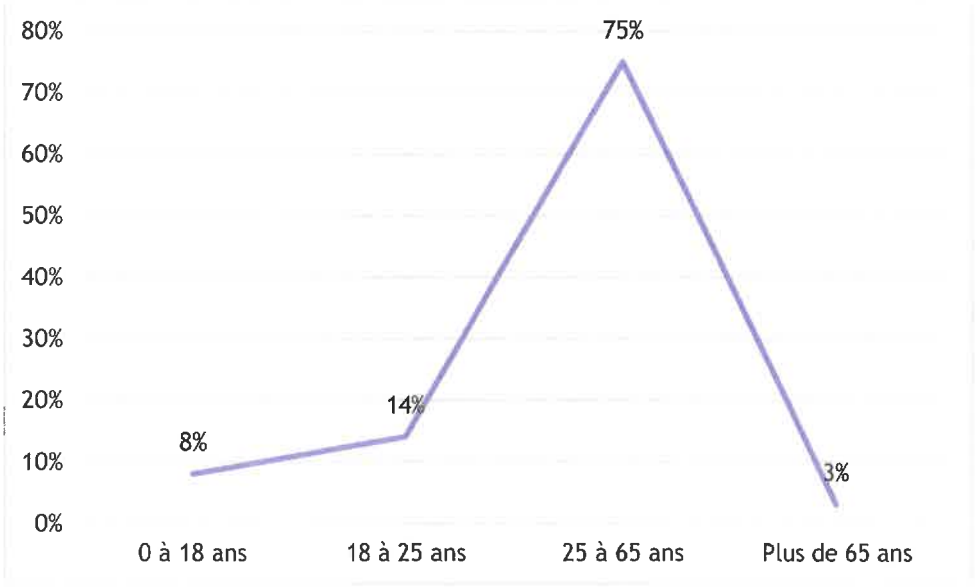

- **Concernant le statut administratif, nous avons accueilli 47 % de personnes dites de « droit commun », 31 % dont le statut est « autre », 13 % de demandeurs d'asile, 6 % de mineurs isolés et 3 % de ressortissants européens.**

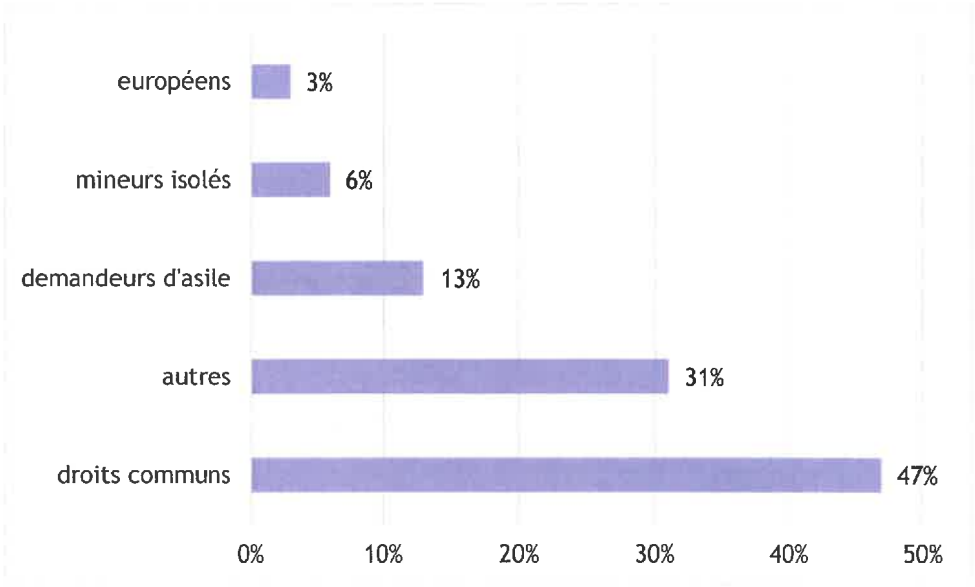

- **77 % des personnes accueillies étaient sans ressources, 15 % d'entre elles bénéficiaient de minima sociaux, 3 % d'indemnités chômage, 3 % avaient un salaire et 2 % d'autres ressources.**

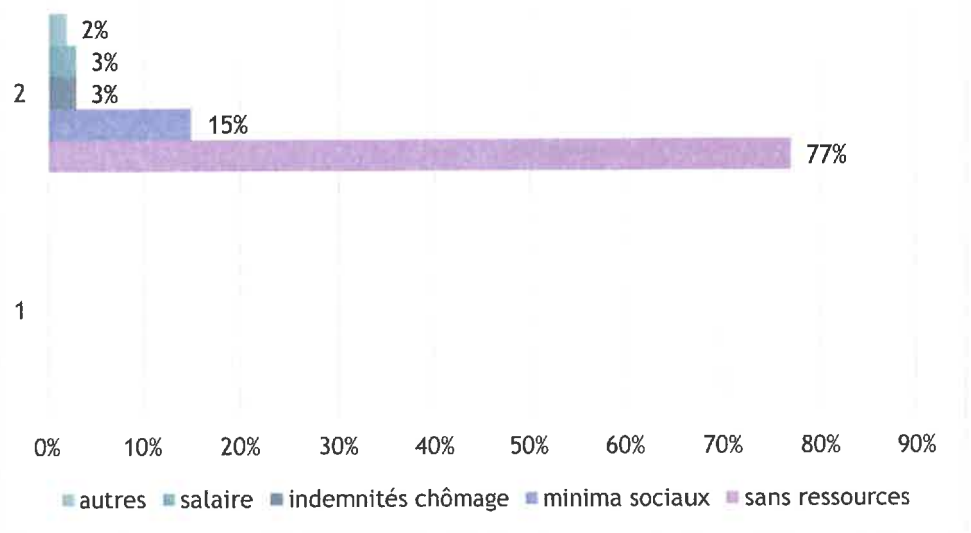

- 40 personnes hébergées semblaient présenter des problèmes plus ou moins importants de santé, soit 13 % du public accueilli.

On peut en conclure que le profil type du public accueilli était celui d'un homme isolé âgé entre 26 et 65 ans de droit commun et sans ressources.

9.4 CONCLUSION

L'Abri de Nuit a permis, au cours de l'hiver 2023-2024, d'héberger 314 personnes, principalement des hommes isolés qui ont évité d'être à la rue pendant plusieurs nuits. Malgré les conditions d'accueil plus précaires que les années précédentes (dortoir, sanitaires en extérieur, hébergement à la nuitée…), nous avons eu des retours positifs des personnes accueillies. La présence de nombreux bénévoles et particulièrement d'Yves Moulin, ainsi que de professionnels aguerris ont permis d'apporter un cadre sécurisant et de créer une synergie avec les personnes hébergées.

Ce fut une expérience enrichissante pour chaque membre de l'équipe. Nous nous sommes efforcés, comme nous le pouvions, d'agir à chaque instant avec bienveillance, empathie, respect et prise en compte de la singularité de chacun.

En nous raisonne cette citation de l'Abbé Pierre, lors de son appel du 1er février 1954, qui était devenu notre credo : *« Toi qui souffres, qui que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir, ici on t'aime »*.

MILLE MERCIS

En clôture de ce bilan 2023, je propose une citation en guise de clin d'œil à Richard GOETZ, Directeur Général d'ACCES :

« La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir. »

Albert EINSTEIN

Ainsi, en premier, je remercie Richard pour son soutien indéfectible, son enthousiasme pendant les tempêtes et sa disponibilité légendaire à toute heure (les mails reçus dans la nuit en sont témoins) !

De près, suivent les équipes, et tout ce qui forme ACCES…

Animées par un élan de générosité et portées par un sentiment de déterminisme professionnel, les équipes (CHRS Urgence avec la Maison du Pont et le Passavant, CHRS Insertion, Stabilisation, HU85, IML, RPVL, ASLL, Ad'hoc Ukraine) du Pôle Inclusion Logement ont répondu positivement à tous les défis qui se sont présentés au gré des jours et toute l'année.
Le rapport d'activité est aussi une occasion pour leur dire merci !

Je remercie chaque collaborateur pour son engagement : collègues, travailleurs sociaux, surveillant(e)s de nuit, cadres, coordinateurs, salariés des fonctions supports et techniques, tous ceux et celles qui ont pris le train en cours d'année, ainsi que ceux et celles qui en sont descendus !

J'en profite pour saluer la belle équipe de l'Abri de nuit, son parrain Yves MOULIN et sa marraine Annie CLADEN, les bénévoles, les membres du CA et le Président, les autres Pôles d'ACCES, la DDETSPP, les publics accueillis, la CeA, la Ville, les services supports du siège social, les partenaires, toutes et tous qui composent cette belle mosaïque humaine et contribuent à donner du sens à nos actes !

Merci mille fois !

A Pfastatt, le 15/05/2024
Özkan YILMAZ